

# La France reprend sa place parmi les « Six »

ÉDITION NEUCHÂTEL/JURA

N° 25 - Lundi 31 janvier 1966

## Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RÉD. ADM et PUBL. La Chaux-de-Fonds: Parc 103 tél. réd. (039) 10 88, tél. adm. et publ. (039) 3 10 87 CCP 23 313 - Lausanne: Saint Pierre 1 tél. (021) 22 69 10, CCP 10 8300 Genève: Argand 4 tél. (022) 32 42 46, CCP 12 2715 - ABONNEMENTS 1 mois Fr. 3,50, 3 mois Fr. 10, - 6 mois Fr. 20, - 1 an Fr. 40, - LE NUMÉRO 30 ct Directeur René Meylan Rédacteur en chef responsable Willy Brandt Rédacteurs Eugène Maléus (La Chaux de Fonds) Octave Heger (Lausanne) Louis Piquet (Genève)

### On a trouvé un texte de compromis

Luxembourg. — La conférence des « Six » a abouti à un accord complet sur un texte de compromis aux termes duquel la France reprend sa place à Bruxelles, au Marché commun, vers la mi-février. Les accords entre les « Six » sur le rôle de la commission et la loi de la majorité ont été conclus « ad referendum ». Ils devront être encore approuvés par le gouvernement.

La majorité de la presse parisienne de ce matin commente l'accord intervenu.

#### LA NATION (gaulliste)

L'événement s'est donc produit : la France reprendra sa place au milieu des « Six » en février parce que, pour l'essentiel, les « Cinq » se sont ralliés à ses thèses. Celles-ci étaient donc parfaitement « européennes » et, plus particulièrement, en harmonie avec l'esprit du Traité de Rome, sinon les partenaires de notre pays, que l'on fait volontiers passer pour plus européens que lui, n'y auraient pas souscrit. (...) C'est donc un succès. Mais ne disons pas que c'est un succès de la France. Disons plutôt que c'est une victoire de l'esprit européen correctement interprété. Aussi y reconnaît-on cette double, ambition française : l'ambition nationale et l'ambition européenne.

#### LE FIGARO (droite modérée)

La volonté de sauver le Marché commun s'est affirmée durant toute la négociation avec une force si grande que c'est elle qui a finalement imposé la décision. (...) L'avenir n'est donc pas hypothéqué sur le plan des institutions, et cela est capital si l'on admet que la communauté ne doit pas devenir une simple association intergouvernementale, mais au contraire le noyau d'un ensemble fédéral à créer dans un avenir encore indéterminé.

#### COMBAT (indépendant de gauche)

Sans doute l'accord réalisé à Luxembourg ne remet-il pas en cause les institutions. Elles restent intactes, mais elles risquent, à plus ou moins long terme, d'être vidées de l'intérieur. L'accord sur la règle de la majorité ouvre la porte à une série de

marchandages. (...) Et ces marchandages, ces négociations sur des problèmes qui concerneront des dossiers concrets, risquent en même temps de faire rebondir à tous propos l'antagonisme franco-allemand, pierre de touche éternelle de la construction européenne. L'accord de Luxembourg, malgré ces réserves, est cependant un déclin utile. Un déclin timide, mais un déclin heureux.

#### L'HUMANITÉ (communiste)

Les débats délicats de Luxembourg, qui n'ont abouti finalement qu'à un constat de divergences sur les normes de fonctionnement des institutions de Bruxelles, ont au moins montré que le système des diktats dits « majoritaires » que l'Allemagne de l'Ouest aurait bien voulu mettre en branle dès maintenant devra provisoirement rester au frigidaire. Le moment, c'est certain, n'est pas encore propice. C'est une constatation de fait très importante et, pour l'instant, un obstacle non négligeable aux prétentions de l'Allemagne fédérale d'être seule juge de ce qui est acceptable ou non.

### Le sport italien en deuil



La catastrophe aérienne qui s'est produite vendredi soir à Brème, où un Convair s'est écrasé à proximité de l'aérodrome, a une nouvelle fois endeuillé le sport italien. En effet, cinq nageurs transalpins, ainsi que l'entraîneur Costoli, ont trouvé la mort. Ces sportifs comptaient parmi les meilleurs éléments de l'équipe italienne et faisaient partie de l'élite européenne. Ils se rendaient à Brème pour participer à des concours internationaux. Rappelons que le 4 mai 1949, l'équipe de football de l'AC Turin avait perdu 18 joueurs dans un accident d'avion.

### Tachkent porte ses fruits

La Nouvelle-Delhi. — Du Cachemire au Rajasthan, Indiens et Pakistanais se sont retirés d'un kilomètre de leurs positions avancées sur la ligne de cessez-le-feu.

Ce mouvement de repli est la première étape du plan de retrait des forces mis au point il y a une semaine par le général Chaudhuri, chef de l'armée indienne, et son homologue pakistanais, le général Mohammed Musa.

Aux termes de la déclaration de Tachkent, signée le 10 janvier par le

défunt premier ministre indien Shastri, et le maréchal Ayoub Khan, le repli des troupes des deux pays sur les positions qu'elles occupaient le 5 août de l'année dernière doit être terminé d'ici au 25 février.

On annonce, d'autre part, que les deux armées ont commencé à démanteler leurs installations militaires dans les zones qu'elles occupent, ce qui constitue la deuxième phase du plan.

Aucune violation du cessez-le-feu n'a été portée à la connaissance des observateurs de l'ONU pendant les deux dernières semaines.

### Vaud: Non à Etagnières

Les Vaudois ont laissé échapper la dernière chance

Les commentaires sur le scrutin de samedi et de dimanche seront sans doute plutôt amers, quand on pense que la presse unanime a soutenu la subvention de 7 millions pour la réalisation de l'aéroport vaudois d'Etagnières. Et il y a de quoi être terriblement déçu. Car, en fait, les Vaudois, en très grande majorité, ont décidé que notre canton devait rester un canton en voie lente, très lente (on n'est pas pressé) de développement.

En 1946, les 16 et 17 novembre, il y eut une majorité de 6245 citoyens (les femmes ne votaient pas encore) pour repousser le projet d'Ecublens, mais on était au sortir de la guerre. On pouvait comprendre que les citoyens... ne pouvaient pas encore comprendre... Aujourd'hui où l'essentiel de l'économie d'un pays repose de plus en plus sur les transports aériens, on a de la peine à saisir que les citoyens ne puissent se mettre au diapason... Il est cependant inutile de chercher les raisons profondes d'un vote aussi décevant. En fait, les raisons sont beaucoup plus superficielles. Elles peuvent se résumer en trois points essentiels :

1. La crainte (non-fondée, mais soigneusement entretenue) d'une augmentation des impôts.

2. Le sentiment anti-lausannois, difficilement compréhensible pour les habitants de la capitale, mais qui existe vraiment et qui a été à cette occasion entretenu par les opposants.

3. La paresse civique, qui a fait que seul le tiers du corps électoral s'est rendu aux urnes.

Il faut souligner que les 16 et 17 novembre, la ville de Lausanne donnait une majorité acceptante de 4168 oui, alors que les 29 et 30 janvier 1966, vingt ans après (les femmes votant cette fois-ci), c'est une majorité de non de 2167 que les Lausannois donnent contre l'aéroport. Il est vraiment inutile d'épiloguer, mais ceux qui ont, d'une façon extrêmement démagogique, mené le bal contre le nécessaire, l'indispensable aéroport vaudois porteront dans l'avenir une très lourde responsabilité, ... dont ils se fichent sans doute éperdument. Le canton de Vaud a perdu sa dernière chance dans la lutte pour son développement industriel et commercial. Il va rester pour des dizaines d'années encore un canton mineur... et ses habitants en ressentiront les effets...

L'argument majeur qui a conditionné le vote de la majorité des Vaudois

a été la menace d'une augmentation d'impôt. Nous sommes persuadés que le rejet de l'aéroport d'Etagnières fait peser sur les contribuables vaudois une menace bien plus précise d'une augmentation d'impôts, car en privant le canton de ses possibilités de développement économique on le prive, du même coup, de certaines ressources importantes, fiscales ou autres.

Enfin, il est important de souligner que, alors que toutes les organisations économiques du canton appuyaient le projet, que le Parti socialiste, les syndicats ouvriers le faisaient aussi, que la très grande majorité des hommes qui dirigent politiquement et économiquement le canton avaient donné leur appui sans réserve, il a suffi d'une poignée d'irresponsables pour enlever l'adhésion de la majorité.

C'est grave, très grave, et cela prouve clairement que la maturité politique et civique de notre population n'est qu'un leurre. Heureusement, seul de tous les partis ayant des responsabilités gouvernementales, le Parti socialiste vaudois a su prendre dans cette affaire ses responsabilités, les autres partis ayant lamentablement cédé aux raisons des opportunistes... et aux raisons électorales.

Octave Heger.

#### Les résultats

Voici les résultats des principales communes :

Aigle, 163 oui, 695 non ; Bex, 104 oui, 685 non ; Gryon, 71 oui, 67 non ; Lavey-Morcles, 28 oui, 134 non ; Leysin, 73 oui, 156 non ; Ollon, 166 oui, 461 non ; Roche, 24 oui, 113 non ; Villeneuve, 82 oui, 366 non ; Aubonne, 101 oui, 299 non ; Bière, 66 oui, 193 non ; Gimel, 33 oui, 132 non ; Avenches, 93 oui, 190 non ; Ecclépens, 28 oui, 71 non ; Gollion, 16 oui, 35 non ; La Sarraz, 92 oui, 143 non ; Penthalaz, 152 oui, 197 non ; Echallens, 346 oui, 252 non ; Bulle, 29 oui, 52 non ; Con-

cise, 47 oui, 90 non ; Grandson, 97 oui, 366 non ; Sainte-Croix, 388 oui, 873 non ; Crissier, 142 oui, 384 non ; Epalinges, 168 oui, 185 non ; Lausanne, 11 685 oui, 13 852 non ; Prilly, 988 oui, 944 non ; Le Mont/Lausanne, 234 oui, 286 non ; Pully, 1305 oui, 1623 non ; Renens, 659 oui, 1259 non ; L'Abbaye, 36 oui, 206 non ; Le Chenit, 169 oui, 968 non ; Cully, 124 oui, 193 non ; Lutry, 394 oui, 521 non ; Chavannes-Renens, 133 oui, 237 non ; Ecublens, 169 oui, 379 non ; Lonay, 44 oui, 142 non ; Morges, 407 oui, 1289 non ; Saint-Prex, 128 oui, 157 non ; Lucens, 108 oui, 246 non ; Moudon, 277 oui, 263 non ; Gland, 42 oui, 203 non ; Nyon, 222 oui, 1066 non ; Baulmes, 106 oui, 139 non ; Envy, 5 oui, 4 non ; Orbe, 238 oui, 453 non ; Vallorbe, 121 oui, 484 non ; Payerne, 293 oui, 897 non ; Château-d'Ex, 178 oui, 521 non ; Rolle, 100 oui, 549 non ; La Tour-de-Peilz, 386 oui, 1149 non ; Montreux, 562 oui, 2088 non ; Vevey, 664 oui, 2013 non ; Yverdon, 937 oui, 3271 non ; Yvonand, 78 oui, 185 non.

#### Vuarrens: grave choc

Dimanche, vers 17 h. 25, sur la route principale Lausanne-Yverdon, au lieu dit Gillian, commune de Vuarrens, vraisemblablement à la suite d'un dépassement, deux voitures se sont heurtées de front. L'une d'elles était occupée par M. Louis Prélaz, 46 ans, domicilié à Vuarrenge, lequel était accompagné du jeune Michel Christin, 13 ans, dont les parents habitent Lausanne. Dans l'autre véhicule avait pris place la famille Stern, d'origine américaine, domiciliée à Epalinges. M. Richard Stern, 38 ans, sa femme Joyce ainsi que leurs enfants, Lawrence, Frédéric et David, de même que les occupants de l'auto Prélaz, tous grièvement blessés, ont été conduits à l'Hôpital cantonal, à Lausanne.

● Washington. — Les réserves d'or des Etats-Unis ont diminué en décembre dernier de 72 millions de dollars.

● Londres. — La Grande-Bretagne imposera un embargo total sur tous les produits en provenance de Rhodésie à partir du 2 février.

#### EN GRANDE-BRETAGNE: POUR LA PEINE DE MORT

Londres. — Deux cent mille personnes ont déjà signé une pétition qui va être adressée au ministre de l'Intérieur. Les organisateurs de la campagne, qui avouent qu'ils ne s'attendaient pas à l'ampleur des réactions, espèrent maintenant réunir un million de signatures. « Quand nous en serons au million, disent-ils, le gouvernement devra bien nous écouter. »

Déclenchée peu après l'abolition (novembre 1965) de la peine de mort, la campagne pour son rétablissement a surtout été provoquée par l'affaire des « assassins de la lande » (Ian Brady et sa complice, accusés du meurtre de deux jeunes enfants et d'un adolescent) et par la découverte, au début du mois, de deux cadavres de petites filles de 5 et 6 ans dans un fossé, près de Birmingham, et de celui d'une fillette de 13 ans, samedi, à Markham (Pays de Galles).

Seize enfants de moins de 14 ans ont ainsi été retrouvés assassinés dans le pays, depuis le mois de septembre.

#### INCIDENTS EN BELGIQUE

Bruxelles. — Des heurts, parfois violents, ont marqué en début d'après-midi, à Genk, une manifestation surprise organisée par le mouvement extrémiste flamand « Volksunie » pour protester contre la fermeture définitive lundi du charbonnage de Zwartberg, près de Genk. Trois gendarmes ont été blessés.

Soixante-et-une arrestations de membres de la « Volksunie » ont été opérées par la police.

#### DRAME DE LA FOLIE

Paris. — Pris d'une crise de folie subite, un représentant de commerce, Jacques Moreau, a poignardé sa femme et ses trois enfants avant de se donner la mort, dans un grand ensemble de Vélizy, près de Versailles.

● Washington. — Les Etats-Unis et la Pologne ont conclu un accord prévoyant un échange de savants entre les deux pays à partir du 1<sup>er</sup> février prochain.

### Genève: C. Ketterer élu brillamment

Les électeurs et électrices de la ville de Genève étaient appelés aux urnes pour élire le successeur de Willy Donzé, socialiste, élu au Conseil d'Etat. Cette élection, dont le résultat était couru d'avance pour beaucoup, n'a pas attiré la foule dans les bureaux de vote et une dizaine de milliers de citoyens et de citoyennes seulement se sont dérangés. Claude Ketterer, socialiste, a obtenu 5590 voix, contre 3724 à son concurrent, M. Desmeules, député et architecte, présenté par le groupe Vigilance, mais certainement soutenu dans la coulisse par des milieux radicaux et libéraux, bien que les partis traditionnels n'aient pris — du moins officiellement — aucune part à cette élection.

Président du Parti socialiste genevois depuis 1963, député depuis 1957, C. Ketterer est né à Neuchâtel, en 1927. Genevois, il est fonctionnaire à

la Direction des postes, où il dirige le service des bâtiments et du matériel. Avant d'obtenir le diplôme de l'Ecole d'administration et de l'Ecole supérieure de commerce, il a suivi les cours du Collège de Genève. A côté de ses activités de militant socialiste, C. Ketterer est membre du Comité de l'Asloca, président l'Ecole sociale de musique, il est membre du Comité de la Nouvelle Société helvétique, s'occupe également des colonies de vacances, de la trésorerie de l'Association Suisse-Israël et, enfin, il est délégué des fonctionnaires postaux à l'Union des syndicats de Genève.

C. Ketterer est marié et père de cinq enfants.

Nous saisissons l'occasion de ces lignes pour féliciter C. Ketterer de son élection et lui souhaiter plein succès au dicastère de la ville laissé vacant par l'élection de W. Donzé au Gouvernement genevois.



# Eliminatoire du championnat du monde de handball en salle

Pavillon des Sports  
de La Chaux-de-Fonds  
Samedi 12 février 1966,  
à 21 h. 30

Match d'ouverture, à 20 h. 15  
HBC LA CHAUX-DE-FONDS—SÉLECTION BALOISE

# SUISSE BELGIQUE

**Prix des places:**

Adultes, place assise (numérotée)	Fr. 5.—
Adultes, place debout (non numérotée)	Fr. 3.50
Etudiants	Fr. 1.50
Enfants	Fr. 1.—

Location ouverte, dès le 1<sup>er</sup> février, chez GRISSEL-Tabacs, avenue Léopold-Robert 12, La Chaux-de-Fonds, tél. (039) 2 23 73.

Trolleybus Nos 1-3

Cantines. — Boissons chaudes et froides. Petite restauration

## Les bonnes affaires continuent!

Après le «3 pour 2», voici l'action février:

### des prix RÉDUITS une qualité INCHANGÉE

JUPE SIMPLE ou  
PULLOVER ou  
GILOVER

seulement

# 1.90

ROBE JERSEY SIMPLE  
ou COSTUME  
2 PIÈCES JERSEY SIMPLE

seulement

# 5.-

# EHINGER

TEINTURERIE D'YVERDON  
VOTRE TEINTURIER

Place Neuve 8 - Tél. 3 29 39 (Immeuble Boucherie chevaline Schneider)

**Autres dépôts:**  
Ch. Hauser - Confection - Rue de la Serre 61 - Tél. 21619 - La Chaux-de-Fonds  
Mercerie Alexandre Jeanmaire - Jardinière 41 - La Chaux-de-Fonds  
Chez Arlette - M<sup>lle</sup> Béguelin - Rue de la Balance 14 - La Chaux-de-Fonds  
Charles Frutiger - Confection et textiles - Rue André 3 - Le Locle  
Louis Sieber - Nouveautés - Les Brenets  
M<sup>lle</sup> J. Thiébaud - Rue du Collège 1 - Les Ponts-de-Martel

Si vous ne désirez pas trop dépenser, profitez des

**FORMIDABLES**

## soldes

comme encore jamais vus

autorisés par la Préfecture  
du 15 janvier au 3 février

### Meubles Métropole

SERMET & HURNI

Avenue Léopold-Robert 100  
LA CHAUX-DE-FONDS  
Téléphone (039) 3 43 65

**CHOIX SENSATIONNEL**

Quelques exemples

**TAPIS poil de vache**

Fr. 115.—	soldé Fr. 80.—
Fr. 250.—	soldé Fr. 175.—

**MILIEUX DE SALON**

Fr. 380.—	soldé Fr. 320.—
Fr. 240.—	soldé Fr. 185.—
Fr. 230.—	soldé Fr. 160.—
Fr. 185.—	soldé Fr. 150.—

**TOURS DE LIT**

Fr. 120.—	soldé Fr. 90.—
Fr. 150.—	soldé Fr. 120.—
Fr. 200.—	soldé Fr. 145.—

Voyez notre devanture spéciale

**THÉÂTRE DE LA CHAUX-DE-FONDS**  
Vendredi 4 février 1966, à 20 h. 30

LA COMÉDIE DE GENÈVE  
(direction André Thalmès)  
présente

**RAOUL GUILLET - ANDRÉ BERGER**  
**ISABELLE VILLARS - J.-CH. FONTANA**  
qui jouent

## L'ÉTERNEL MARI

Deux actes et six tableaux d'après  
DOSTOËVSKY

Adaptation: Jacques Mauclair  
Mise en scène: André Berger  
Musique: P. Campiche  
Décors: J.-M. Bouchardy

PRIX DES PLACES: de Fr. 4.50 à Fr. 15.—  
(vestiaire en sus)

LOCATION: Tabatière du Théâtre, dès le  
mardi 1<sup>er</sup> février pour les Amis du Théâtre  
et dès le mercredi 2 février pour le public.  
Tél. 2 88 44



**DÉPARTEMENT DE L'INDUSTRIE**

**Mise au concours**

En prévision de l'ouverture de cours d'introduction et de rappel à l'intention des apprentis mécaniciens en automobiles formés dans les entreprises du canton,

### 3 postes de maîtres de pratique de mécanique générale ou de mécanique automobile

sont mis au concours.  
Obligations et traitements légaux.  
Titre exigé: maîtrise fédérale.  
Lieu de travail: La Chaux-de-Fonds.  
Entrée en fonction: 18 avril 1966 ou date à convenir.  
Le cahier des charges peut être obtenu auprès de M. Roger Farine, chef de l'Office cantonal du travail, rue du Château 12, Neuchâtel, à qui les offres de service manuscrites, accompagnées d'un curriculum vitae et des copies de certificats, doivent parvenir jusqu'au 19 février 1966.  
DÉPARTEMENT DE L'INDUSTRIE

**VÊTEMENTS**

sur mesures  
Réparations  
Transformations

**M. DONZÉ**

TAILLEUR

Rue Jardinière 15  
Tél. (039) 2 98 33

**LIVRES**

d'occasion tous genres,  
anciens et modernes. Achat  
vente, échange. — Librairie  
place du Marché, tél. 2 33 72.

**Lunettes  
von GUNTEN**

Verres de contact



OPTICIEN  
TECHNICIEN  
MÉCANICIEN  
DIPLOME

Avenue Léopold-Robert 21

**Etat civil-Neuchâtel**

**Marriages**

21. Lötscher Max - Hugo, vendeur, et Frioud Françoise, les deux à Neuchâtel.  
21. Vallani Francesco, sommelier, et Saporito Carmela, les deux à Neuchâtel.  
21. Burri Roger-Marcel, employé CFF, à Neuchâtel, et Schenk Anne-Marie, à Rochefort.  
21. Vuille Léo-André, employé de banque, à Bâle, et Huser Marlise, à Neuchâtel.

**Décès**

18. Gendre Yvonne - Joséphine, née en 1904, ouvrière de fabrique, à Neuchâtel, célibataire.

**SOCIÉTÉ DE MUSIQUE**

LA CHAUX-DE-FONDS - SALLE DE MUSIQUE

Mercredi 2 février 1966, à 20 h. 15  
Huitième concert de l'abonnement

## Quatuor Strauss d'ESSEN

Prix des places: Fr. 4.— à Fr. 12.—

Abonnez-vous à notre journal

LOTÉRIE ROMANDE

# plus que 5 jours!

**AU SÉPEY**



D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

**Hockey sur glace**

**LE PREMIER ACTE EST TERMINÉ**

Viège—Zurich, 12-3.  
Kloten—Berne, 4-2.  
Genève-Serv.—Grasshoppers, 5-6.  
Davos—La Chaux-de-Fonds, 3-4.  
Villars—Langnau, 3-3.

	J	G	N	P	Buts	Pts
Genève-Serv.	18	11	4	3	83-52	26
Grasshoppers	18	11	3	4	67-46	25
Viège	18	10	3	5	72-53	23
Zurich	18	10	2	6	74-69	22
Langnau	18	7	4	7	57-53	18
Kloten	18	7	2	9	69-75	16
Berne	18	7	2	9	58-61	16
Chx-de-Fds	18	6	2	10	63-73	14
Davos	18	6	2	10	50-58	14
Villars	18	1	4	13	50-93	6

Genève-Servette, Grasshoppers, Viège et Zurich participeront au tour final pour le titre de champion suisse, cependant que Villars est relégué en ligue nationale B.

**En ligue B: duel Young-Sprinters—Sierre**

Fleurier—Sion, 4-4.  
Martigny—Bienne, 4-7.  
Lausanne—Young-Sprinters, 4-5.  
Martigny—Sierre, 0-2.  
Moutier—Fleurier, 5-4.  
Montana—Gottéron, 3-4.

	J	G	N	P	Buts	Pts
Y.-Sprinters	15	12	0	3	118-47	24
Sierre	15	11	2	2	97-43	24
Sion	14	7	3	4	68-45	17
Bienne	14	8	1	5	69-51	17
Lausanne	15	7	3	5	76-58	17
Martigny	15	6	5	4	41-32	17
Gottéron	15	5	3	7	60-80	13
Montana	14	3	1	10	42-79	7
Fleurier	14	2	1	11	33-91	5
Moutier	15	2	1	12	42-120	5

**Groupe est: Ambri est champion**

Coire—Ambri-Piotta, 2-9; Riesenbach—Arosa, 1-9; Lugano—Langenthal, 4-4; Bâle—Kusnacht, 3-8. — Classement: 1. Ambri-Piotta, 16-29; 2. Lugano, 16-23; 3. Langenthal, 16-22; 4. Kusnacht, 16-18; 5. Rapperswil, 15-17; 6. Bâle, 16-13; 7. Lucerne, 15-12; 8. Arosa, 16-12; 9. Coire, 16-11; 10. Riesenbach, 16-1. Ambri-Piotta est champion de groupe et Riesenbach est relégué en première ligue.

**Young-Sprinters a peiné**

LAUSANNE—YOUNG-SPRINTERS, 4-5 (2-2, 1-0, 1-3). — Patinoire de Montchoisi. 3500 spectateurs. Glace bonne et temps doux. Arbitres: MM. Brenzikofer (Berne) et Ehrensperger (Kloten). — Lausanne: Luthy; Penseyres, Ischy; Martelli, Pilet; Dubi, Equilino, Grobéty; Nussberger, Schenker, Hausmann; Schlapf, Winiger, Luthi. — Young-Sprinters: Schneider; Wittwer, Ubersax; Henrioud, Paroz; Mombelli, Blank, Spori; Sprecher, Wehrli, Santschi; Kehrl, Paroz. — Buts: Premier tiers: 5<sup>e</sup> minute, Wehrli (Sprecher); 8<sup>e</sup> minute, Grobéty (Dubi); 13<sup>e</sup> minute, Mombelli (Wehrli); 14<sup>e</sup> minute, Dubi (Pilet). Deuxième tiers: 1<sup>re</sup> minute, Dubi (en solo, tout en jouant à quatre). Troisième tiers: 4<sup>e</sup> minute, Wehrli; 9<sup>e</sup> minute, Blank (Paroz); 15<sup>e</sup> minute, Sprecher (Wehrli); 19<sup>e</sup> minute, Dubi (en solo).

Il était rare, depuis quelques années, d'entendre à la sortie de la patinoire lausannoise un public s'exclamer sur la beauté de la rencontre à laquelle il venait d'assister, et ce fut le cas samedi soir.

En effet, ce fut un très beau match et si la chance a finalement souri aux Neuchâtelois, ce n'est que justice. Bien entendu, vu l'écart si faible, le public lausannois aurait préféré le match nul, mais cette victoire n'est que la récompense d'une excellente saison et sacré une équipe fort sympathique, à quelques exceptions.

Dès le départ, ce fut un festival de vitesse et chacune des équipes donna le maximum de ce qu'elle avait dans le ventre (passez-moi cette expression). Ce furent les Neuchâtelois qui ouvrirent la marque par l'intermédiaire de Wehrli, mais la riposte ne

**Handball: le championnat de ligue B La Chaux-de-Fonds rejoint Amis-Gyms**

Pour son ultime rencontre de championnat à l'extérieur, le HBC La Chaux-de-Fonds rencontra, samedi après midi, la belle équipe de Lausanne Bourgeoise.

Arbitré par l'excellent M. Weisshaupt, de Berne, ce match, confus au possible en première mi-temps, mais grâce au dernier quart d'heure époustouflant des Chaux-de-Fonniers, fut, dans l'ensemble, plaisant à suivre, et ce n'est que justice que la victoire revienne aux Neuchâtelois sur le score de 9 buts à 6 (2-4).

C'est à dessein que nous avons écrit «confus au possible», car, dans la première partie de cette rencontre, nous avons assisté à un jeu destructif des Lausannois.

Pendant la pause, l'entraîneur Zangiaco — qui avait compris la tactique des Lausannois — donna des ordres précis à ses hommes pour dé-

**La Chaux-de-Fonds gagne à Davos et Turler devient le meilleur buteur**

DAVOS—LA CHAUX-DE-FONDS, 3-4 (2-1, 0-3, 1-0). — Patinoire de Davos. Température agréable. Arbitres: MM. Maderin (Bâle) et Berchten (Kloten). — Davos: Bassani; Pappa, Henderson; Kradolfer, Jenny; Gfeller, Casaulta, Schweizer; Pörgäti, Flury, Eggersdorfer; Wieser, Keller, Kestenholz. — La Chaux-de-Fonds: Galli; Renaud, Huggler; Huguenin, Stettler; Reinhard, Turler, Sgualdo; Leuenberger, Chevalley, Vuagneux; Hugi. — Buts: Premier tiers: 4<sup>e</sup> minute, Schweizer; 7<sup>e</sup> minute, Keller; 11<sup>e</sup> minute, Turler. Deuxième tiers: 1<sup>re</sup> minute, Turler; 8<sup>e</sup> minute, Turler; 17<sup>e</sup> minute, Huguenin. Troisième tiers: 15<sup>e</sup> minute, Casaulta.

Cette rencontre, qui a vu Davos prendre l'avantage au premier tiers, puis La Chaux-de-Fonds faire une brillante démonstration — la première ligne d'attaque en particulier — au deuxième tiers, s'est terminée par un festival de décisions d'arbitres qui furent de la plus haute fantaisie.

Au cours de cette troisième période, les arbitres commencèrent par annuler un but chaux-de-fonnier tout à fait régulier. Réclamant, Sgualdo et Stettler écopèrent chacun de dix minutes. Puis de nouvelles erreurs d'arbitrage

mirent Reinhard de «mauvaise humeur», ce qui lui valut d'être expulsé pour le reste de la rencontre.

Menés par 4 à 2 après deux tiers, les Grisons profitèrent des expulsions chaux-de-fonniers, dans la dernière période, mais ne parvinrent pas à arracher le match nul.

Avec cette victoire, Turler, auteur de trois buts, a finalement remporté avec 41 points, le titre de meilleur buteur de la saison. Au deuxième rang vient Naef avec 35 points, alors que Salzmann (Viège) est troisième avec 31 points.

**Ski Grand Prix de Megève**

**KARL SCHRANZ, vraiment le meilleur**

L'Autrichien Karl Schranz, déjà vainqueur cette saison des descentes du Lauberhorn et du Hahnenkamm, a démontré qu'il était aussi un excellent slalomeur en remportant le slalom spécial du XXII<sup>e</sup> Grand Prix de Megève, s'attribuant du même coup la coupe Emile Allais. Karl Schranz a notamment réussi l'exploit de battre tous les spécialistes français.

Ce slalom spécial s'est disputé sur deux parcours très longs. En effet, les deux pistes mesuraient 600 mètres pour une dénivellation de 200 mètres. La première, due au Français Pasquier, comportait 70 portes et la seconde, tracée par le Canadien Jacobs, 63 portes. Ainsi, les coureurs durent faire appel à leur condition physique en plus de leur technique.

Dans la première manche, Karl Schranz réalisait le meilleur temps en 62<sup>e</sup>15, devant Melquiond (62<sup>e</sup>89), Killy (62<sup>e</sup>90), Périllat (62<sup>e</sup>93), Duncan (63<sup>e</sup>47) et Jauffret (63<sup>e</sup>63). Willy Favre était neuvième en 64<sup>e</sup>82 et Kurt Schneider douzième en 65<sup>e</sup>33. Dans la seconde manche, Karl Schranz rééditait sa performance et était crédité de 59<sup>e</sup>95 devant Périllat (60<sup>e</sup>59), Jauffret (61<sup>e</sup>56), Melquiond (61<sup>e</sup>73), Killy (62<sup>e</sup>52) et Bleiner (62<sup>e</sup>56). Le Vaudois Willy Favre était chronométré en 63<sup>e</sup>75, ce qui lui valait la dixième place du classement général.

Après sa victoire, Karl Schranz apprenait avec satisfaction qu'il serait le lauréat 1966 du «Skieur d'or» décerné chaque année par l'Association internationale des journalistes du ski. Il se verra attribuer cette distinction en mars prochain, à Murren, après le Kandahar.

Classement: 1. Schranz, Autriche, 122<sup>e</sup>10; 2. Périllat, France, 123<sup>e</sup>52; 3. Melquiond, France, 124<sup>e</sup>62; 4. Jauffret, France, 125<sup>e</sup>20; 5. Killy, France, 125<sup>e</sup>42; 6. Duncan, Canada, 126<sup>e</sup>73; 7. Arpin, France, 127<sup>e</sup>38; 8. Heuga, États-Unis, 127<sup>e</sup>79; 9. Mauduit, France, 128<sup>e</sup>53; 10. Favre, Suisse, 128<sup>e</sup>57.

Classement du combiné de la coupe Emile Allais: 1. Schranz, Autriche, 3,34; 2. Périllat, France, 6,78; 3. Killy, France, 14,26; 4. Jauffret, France, 25,00; 5. Mauduit, France, 27,80; 6. Favre, Suisse, 28,96; 9. Tischhauser, Suisse, 43,31; 11. Sprecher, Suisse, 52,61.

se fit pas attendre. Chaque fois que les Neuchâtelois marquaient, les Vaudois ripostaient par l'égalisation. Au cours du deuxième tiers, Dubi réussit une excellente descente et, d'un tir dont il a le secret, il battait Schneider.

Lors de la dernière période, les Neuchâtelois augmentèrent leur pression et réussirent à égaliser puis à prendre l'avantage. Ce n'est qu'à l'ultime minute que Dubi réussit à ramener le score à 5 à 4.

Soulignons que le joueur Blank se fit sortir pour 10 minutes pour nombreuses réclamations des décisions d'arbitrage.

Ainsi, les Neuchâtelois restent encore sur le chemin du titre et, malgré l'absence de Martini, cette équipe nous fit un réel plaisir par son jeu.

**Football Les délégués des clubs à Saint-Gall FONI reste encore 4 ans**

A Saint-Gall, les délégués des clubs de ligue nationale se sont réunis sous la présidence de M. Paul Ruoff. Le premier point important de l'ordre du jour était une proposition de F.-C. Servette visant à une modification de l'article 33 dans le sens suivant: «Les clubs recevant de ligue nationale A peuvent exiger de disputer leurs rencontres de championnat le samedi, en nocturne, pendant les mois de mai, juin, août et septembre. Les clubs usant de cette possibilité doivent verser à leurs adversaires du jour une indemnité forfaitaire de 1000 fr.» Cette proposition a été acceptée, mais elle n'est valable que pour les clubs de ligue nationale A.

En ce qui concerne le championnat 1966-67, il débutera le 21 août 1966.

Les délégués ont ensuite entendu un exposé de M. Ernst Thommen, président de la Commission de sélection, qui a remercié les clubs de leur collaboration pendant la phase de qualification à la coupe du monde. En ce qui concerne le programme de préparation du tour final, M. Thommen a rappelé qu'il était le suivant: 16 mars, réunion des cadres de l'équipe nationale à Berne; 30 mars, match d'entraînement contre une sélection de Berlin dans un lieu à désigner; 13 avril, réunion des cadres de l'équipe nationale à Berne; 19 avril, Suisse—Maroc, à Granges; 30 avril, Suisse—

**Le F.-C. Chaux-de-Fonds sur la Côte d'Azur**

Les Chaux-de-Fonniers ont quitté Genève, hier soir, par le train de nuit, pour se rendre sur la Côte d'Azur. Dix-sept joueurs sont du voyage. Ils séjourneront une dizaine de jours à Sainte-Maxime. Avant leur départ, ils ont disputé une rencontre amicale à Monthey. Le club valaisan a été battu par 9 à 2, Duvoisin marquant trois buts, Trivellin deux, Brossard deux, Zappella et W. Baumann chacun un.

● Poursuivant leur tour du monde, les Young-Fellows sont arrivés à Tahiti, où ils ont affronté une sélection locale à Papeete. Les Zurichois se sont imposés sur le score de 1-0 (1-0).

● A Sao Paulo, Palmeiras (Bré) a battu la sélection nationale soviétique par 3-1 (0-0). Les buts ont été marqués par Dudu, Ademar et Rinaldo pour les Brésiliens, et par Meshki pour les Soviétiques.

**Schœni (junior) meilleur Jurassien**

Renvoyé de huit jours, le concours jurassien de saut à eu lieu, hier après midi, sur le tremplin des Prés-d'Orvin, dans des conditions acceptables. En dépit de quelques forfaits, ce sont 18 sauteurs qui se sont présentés. La victoire est revenue à un jeune, Urs Schœni, de Bienne. Voici les résultats: Juniors: 1. Schœni (Bienne), 171,5 points; 2. Wirth (Le Locle), 154; 3. Avolter, 145. Seniors: 1. Godel (Le Locle), 163 points; 2. Maurer (Le Locle), 162; 3. Schneeberger (La Chaux-de-Fonds), 159.

**Milan et Napoli perdent 1 point**

Championnat d'Italie de première division (19<sup>e</sup> journée): Juventus—Atalanta, 1-1; Sampdoria—Cagliari, 1-1; Brescia—Fiorentina, 1-2; Internazionale—Lanerossi, 3-2; Foggia—Milan, 0-0; Catania—Napoli, 0-0; Spal Ferrare—Roma, 2-1; Lazio Roma—Torino, 1-0; Bologna—Varese, 3-1. Classement: 1. Internazionale, 19-29; 2. Napoli, 19-26; 3. Milan, 18-25; 4. Bologna, 19-24; 5. Juventus et Fiorentina, 19-23.

**Munich 1860 s'est repris**

Championnat d'Allemagne de Bundesliga (20<sup>e</sup> journée): Borussia Mönchengladbach—Karlsruhe, 1-1; Hambourg—Borussia Neunkirchen, 3-0; Nuremberg—Eintracht Francfort, 0-0; Borussia Dortmund—Tasmania Berlin, 3-1; Bayern Munich—Eintracht Brunswick, 2-2; Kaiserslautern—Werder Brême, 2-3; Hanovre 96—Munich 1860, 0-1; Stuttgart—Cologne, 0-1; Schalke 04—Meiderich, 0-0. — Classement: 1. Munich 1860, 20-32; 2. Borussia Dortmund, 20-31; 3. Bayern Munich, 20-30; 4. Cologne, 20-28; 5. Werder Brême, Eintracht Francfort et Nuremberg, 20-23.

**Et ailleurs...**

ANGLETERRE: La 28<sup>e</sup> journée a été marquée par la défaite de Burnley face à Chelsea et le match nul de Manchester United contre Sheffield. Cela permet à Liverpool, vainqueur de Leicester City, de prendre cinq points d'avance sur Burnley, qui est deuxième.

**LES LAURÉATS DU «MÉRITE SPORTIF» reçoivent leur récompense à Lausanne**

C'est dans la salle du Conseil communal que la ville de Lausanne a reçu les élus du mérite sportif. Plusieurs personnalités du monde sportif avaient tenu à participer à cette cérémonie. Ainsi, notre camarade Alfred Bussey, municipal, eut le plaisir de saluer le colonel Hirt, directeur de l'Ecole fédérale de Maolain, MM. Gafner et Weymann, président et secrétaire du Comité olympique suisse, M. Mayer, membre du Comité olympique international, M. Debétaz, conseiller d'Etat vaudois, etc.

Après l'introduction faite par notre collègue Gaston Nicole, président de l'Association vaudoise des journalistes sportifs, notre ami Alfred Bussey salua les lauréats au nom de la ville de Lausanne, qui, tous les trois ans, a le plaisir de recevoir les élus de ce mérite.



**Bienne**

# Les loyers augmenteront de 5 pour cent

L'Association biennoise des propriétaires immobiliers et fonciers a décidé de recommander à tous ses membres d'envoyer une augmentation générale des loyers de 5% à partir du 1<sup>er</sup> mai 1966. Cette mesure concerne les logements « anciens », selon la définition légale. Dans une déclaration, M. Heinz Häberlin, notaire, président de l'association, a justifié cette demande par la hausse de l'indice des prix à la consommation (4,9% en 1965) (notamment à cause des augmentations de loyers... M.W.) et par l'augmentation prévisible de 4 1/4 à 4 1/2% du taux hypothécaire dans le canton de Berne (décision des banques et Caisse d'Epargne de la ville de Berne). En vertu des dispositions fédérales actuellement en vigueur, la commune de Bienne est placée sous le régime de la surveillance: les loyers peuvent être augmentés unilatéralement, mais les locataires ont le droit de faire opposition à toute hausse qu'ils jugent arbitraire. Ce-

pendant, en décembre passé, les autorités fédérales ont expressément autorisé une augmentation de 5% qui n'est pas possible de recours. Dans les milieux immobiliers, on pense que des décisions semblables seront prises dans d'autres communes du pays. M.W.

# Augmentation du prix des taxis

Le Conseil municipal de Bienne vient d'approuver un nouveau tarif pour les taxis de la ville: à partir du 1<sup>er</sup> février, la taxe de prise en charge passe de 1 fr. 50 à 1 fr. 80; la taxe kilométrique reste inchangée pour les transports d'une personne: 70 ct.; elle subit une augmentation sensible pour les transports de deux ou trois personnes: 90 ct. au lieu de 70, et de quatre personnes ou plus:

1 fr. 20 au lieu de 1 fr. Une innovation fera cependant plaisir aux usagers: le secteur urbain comprendra le territoire des communes de Bienne (excepté l'Ecole fédérale de sport de Macolin), de Nidau et de Port (rive gauche de l'Aar seulement). Jusqu'à maintenant, le tarif suburbain (175% de la taxe normale environ) était appliqué à certains quartiers de la commune et aux communes suburbaines. Cette disposition a pu être supprimée grâce à la fermeté du Conseil municipal: le nouveau tarif a fait l'objet de longues négociations et de deux délibérations, ce qui est assez rare.

Il n'en reste pas moins que Bienne possèdera maintenant les taxis les plus chers de Suisse. Voici, en effet, des extraits des tarifs que nous avons pu obtenir au cours d'une rapide enquête (le premier chiffre correspond à la prise en charge, les autres représentent la taxe kilométrique): Genève: 1 fr. 60/70 ct.; Lausanne: 1 fr. 50/60 ct.; Zurich: 1 fr. 50/70 ct. pour 1-2 personnes, 80 ct. pour 3-4 personnes, taxe uniforme de 80 ct. de 22 h. à 6 h.; Bâle: 1 fr. 70/60, 70, 80 ct. et 1 fr. 20 respectivement pour 1, 2, 3 et 4 personnes; Neuchâtel: 1 fr. 50/70 ct.; Lugano: 1 fr. 50/70 ct., 90 ct. et 1 fr. 20 respectivement pour 1, 2-3 et 4 personnes; Fribourg: 1 fr. 50/60 ou 70 ct. selon les compagnies. M.W.

**D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE**

**Basketball Suisse renforcée à La Chaux-de-Fonds**

# Les Allemands en grand progrès

**SUISSE RENFORCÉE—ALLEMAGNE, 47-52 (23-33).** — Suisse: J. Forrer, C. Forrer, Bottari, Hidber, Kund (4), Baillif (2), Fornerone (7), Deforel (2), Uldry, Tutundjan (17), Zakar (15). — Allemagne: Weimand, Uhlig (10), Neumann (2), Schulz (1), Krüger (2), Niedlich (6), Loibl (20), Röder (4), Wohlers (7), Dieter, Sarodnick, Leciejewski. — Arbitres: MM. Blanchard et Unterstock (France).

Les 1200 spectateurs qui ont fait samedi soir le déplacement du Pavillon des Sports espéraient certainement assister à une victoire des Suisses, ces derniers pouvant compter sur le précieux renfort du Libanais Tutundjan et du Syrien Zakar.

La rencontre débuta sur un rythme assez lent. L'entraîneur Charly Grimardias plaça les frères Forrer, Baillif, Kund et Tutundjan comme cinq de base.

Après quelques minutes d'observation, les Allemands se lancèrent dans de rapides contre-attaques et creusèrent un écart qui se révéla précieuse pour l'issue de la partie. Nos joueurs tentèrent de nombreuses incursions dans le solide mur adverse, surtout par le rapide et rusé Baillif, qui trouva malheureusement en Kund un jeune avant centre peu à l'aise et malchanceux dans les tirs sous le panier. Zakar, bon buteur, négligea totalement le marquage de son vis-à-vis Loibl, et celui-ci se fit un plaisir de maintenir l'avantage acquis.

Après le thé, la physionomie de la rencontre ne changea guère, si ce n'est que Tutundjan fit également étalage de son grand savoir, marquant quelques points par de superbes bras roulés. Encouragés par un public reprenant de l'espoir, Fornerone et Zakar se jetèrent aussi dans la bataille, bien soutenus par Claude Forrer. C'était certes sans compter sur l'excellente condition physique et la volonté de vaincre des Allemands. Leur buteur Loibl (20 points) dut sortir pour cinq fautes à trois minutes de la fin. Nos joueurs, mis en confiance, remontèrent point par point le score, mais l'exclusion de Claude Forrer pour cinq fautes également enlevait tout espoir à nos couleurs. Monopolisant logiquement la balle dans les dernières secondes, les Allemands remportèrent ainsi une belle victoire. F.

● En lever de rideau, les juniors de l'Olympic Fribourg et leurs homologues de La Chaux-de-Fonds nous ont offert une partie plaisante et très serrée au score: 49 à 48 en faveur des locaux.

● Lors de la conférence de presse, le président de la Fédération suisse de basket, M. Clerc, nous a fait part du désir qu'avaient les Allemands de gagner à La Chaux-de-Fonds, comme ils l'avaient fait la veille à Lausanne. Ils ont tenu parole!

● Avant le début de la rencontre, on nous signalait la présence de Fritz Bourquin, conseiller d'Etat, et d'André Sandoz, président de la ville, accompagnés de leurs épouses.

● Les sympathiques arbitres français ont vu souvent leurs décisions contestées par le public. Mais celui-ci connaît-il toutes les règles du basketball? Il aurait dû en ce cas prêter une oreille attentive aux renseignements que donnait au haut-parleur un joueur de l'Olympic.

● Le basketball est un jeu viril et rapide, non exempt de blessure. Le malheureux Uldry en sait quelque chose. En regardant bien la carrure de certains joueurs allemands, ils ne seraient pas mal à l'aise sur un ring de boxe. Ceci n'enlevant rien à leur sportivité.

● Félicitons le Comité d'organisation pour la belle réussite de cette soirée et gageons qu'elle servira de propagande au basketball.

## Une bonne adresse

pour l'entretien et la réparation

de toutes marques de machines à laver.

Appareils ménagers

W. BERGER

Av. L.-Robert 132 La Chaux-de-Fonds Tél. (039) 2 75 18

## ITALIE...

du 27 au 28 février 1966

### Voyage gratuit

(en autocar)

### POUR 2 PERSONNES

« Nombre de places limité »

Voyez notre vitrine spéciale Programme détaillé et renseignements sans engagement au magasin

### APPAREILS MÉNAGERS

W. BERGER - Avenue Léopold-Robert 132 Tél. (039) 2 75 18 - LA CHAUX-DE-FONDS

Abonnez-vous à notre journal

63

Comme elle faisait un geste négatif, il continua:

— Il ne faut pas vous gêner, c'est du vôtre... Vous faites peut-être des façons... ici, ce n'est pas la peine; au château, je ne dis pas, c'est différent... vous avez là des manières qui vous amusent; moi je n'ai jamais pu les apprendre... Miss Sahra, égayée un moment par les bizarreries de son compagnon:

— Vous prenez bien la vie, lui dit-elle.

— Oh! pour cela, oui; ceux qui sont malheureux le veulent bien.

Miss Sarah regarda ce garçon si gai, si étrange, plus amusant que tous les hôtes de Cotendart. Et par une pente naturelle de la pensée, elle se demanda pourquoi celui-là n'était pas un seigneur aussi. Qu'avait-il de moins que les autres? lequel pouvait bien le valoir?

Elle admirait sa robuste beauté, ses allures un peu brusques, mais libres et fières. En ce moment, il s'appuyait d'un coude sur ses jambes croisées, serrées dans une culotte de peau de daim et chaussées de fortes bottes. Son habit gris de fer à boutons d'acier laissait voir sur sa large poitrine une cravate de batiste, dont les bouts dénoués avaient une grâce négligée qu'elle se proposait d'imiter. Le soleil filtrant entre les branches s'obstinait à illuminer sa face, et Lebel pour s'en défendre, abaissait une pointe de son tricorne, ce qui lui donnait un accent plus original encore.

— Ah! ça, qu'est-ce qu'il est devenu, ce crapaud?

Et il s'avança du côté d'un fourré où avait passé l'enfant. Tout à coup la voix de Lebel résonna joyeuse:

— Ah! oui, c'est ainsi qu'on vous y prend comme des espions! Je me méfiais bien de quelque chose.

Derrière un massif de broussailles, Lebel venait de se trouver en face de l'enfant, suivi de M. Rousseau, qui parut désagréablement surpris de cette rencontre. Lebel salua.

— Il me semble vous avoir vu déjà, dit Rousseau.

— C'est bien possible, à Cotendart.

— Ah! vous êtes l'intrépide cavalier, le centaure...

L'enfant, ayant trouvé le philosophe, lui avait expliqué qu'un monsieur et une dame le cherchaient. Rousseau l'avait tancé de les avoir amenés; il refusa d'abord de les rejoindre, puis il céda à la curiosité de savoir qui le poursuivait avec tant d'insistance. Il arrivait donc très lentement, de peur d'être vu et de faire du bruit, se promettant de s'esquiver, si les visiteurs ne lui convenaient point. Mais en apercevant miss Sarah, il s'empressa de venir à elle en s'excusant:

— Ah! ma chère enfant, pardonnez à ma sauvagerie de m'être dérobé et de vous avoir fait attendre, quand j'aurais dû m'empressez...

— Monsieur Rousseau, je ne pouvais ni ne voulais vous prévenir de ma visite, qui est importante, je le sais, mais nécessaire pour moi.

— Importune, jamais!... C'est la première fois, n'est-ce pas, que vous visitez ce coin de pays, et je voudrais vous y fêter. J'ai là une fleur rare que je me fais un plaisir de vous offrir.

Il tenait à la main une touffe de plantes, et prit un lis martagon, qu'il lui présenta.

— Ah! charmant... merci, Lebel! — Elle lui tendit la main. — Monsieur Lerci, continua-

64

t-elle, si vous voulez bien descendre au village avec les chevaux, je vous y rejoindrai dans une demi-heure.

— Ma chère enfant, dit Rousseau, qu'est-ce qui vous amène ici? Est-ce une circonstance malheureuse? On le dirait: sous vos fraîches couleurs, il me semble deviner un chagrin.

— Oui, vous l'avez deviné, un chagrin, en effet.

— Venez; il y a tout près d'ici une solitude charmante, où l'on jouit de la paix la plus profonde.

C'était un site d'une merveilleuse beauté: au pied d'une roche s'élevaient des arbres gigantesques, dont les branches touffues formaient une retraite épaisse et fraîche, auprès de laquelle les fougères, les calacées et les reines des prés croissaient en abondance.

Rousseau, montrant des blocs épars, envahis par les mousses:

— Voici des sièges, dit-il; c'est la première fois que j'ai le plaisir d'en faire les honneurs à une visiteuse aussi aimable.

Sarah s'assit sans regarder beaucoup le site, dont elle sentait cependant le charme salutaire; car l'apaisement entraînait dans son cœur.

— Que se passe-t-il, ma chère enfant? Vous n'êtes donc pas exempte des peines de la vie?

Rousseau dit cela avec une telle bienveillance, une voix si douce, qu'elle se rassura: elle avait regretté un instant de s'être mise dans la nécessité d'une confession.

— Oui, monsieur, je souffre... je souffre cruellement d'un mal imprévu, sans remède, je crois.

— Mais puisque vous me faites l'honneur de me consulter, vous pensez que je puis donner un remède à votre peine.

— D'instinct je suis venue, sachant à l'avance que je ne pouvais trouver un meilleur conseiller.

— Ah! chère enfant, si vous pensiez trouver en moi une affection sincère et dévouée, vous avez bien fait de venir... Vous croyez à l'efficacité de mes conseils: hélas! que n'avez-vous raison! Mes actions n'ont pas toujours été en rapport avec mes pensées, et vous venez me demander conseil... C'est moi, au contraire, qui aurais dû me laisser conduire par les bons et les simples dans ce chemin du vrai, dont je me suis sans cesse écarté; c'est là mon regret, mon tourment; le temps ne peut l'atténuer.

— Vous vous accusez par humilité.

— Non, mais par orgueil... Cela vous étonne?... Oui, mon orgueil est froissé de ce qu'ayant pu être un apôtre prêchant par l'exemple, je ne suis qu'un rhéteur. Voilà là ma peine; c'est pour cela que je viens chercher ici l'apaisement que donnent les rochers, les fleurs, les oiseaux, les insectes et la solitude. Vous voyez bien que je suis un rhéteur, je parle tout le temps; excusez-moi!... Qui vous rend si malheureuse, miss?

— Je devrais le cacher... C'est mon père.

— Ce cher comte, est-ce possible? Lui, si bon, si dévoué pour moi, le serait-il moins pour vous?

— Oui, mon père que j'adorais et que j'ai-mais s'est changé tout à coup en un maître implacable, dont la volonté despotique me menace. Cela a commencé le jour où vous êtes venu à Cotendart. Je dois honorer mon père, je le sais, mon cœur me le dit plus encore que la loi divine; mais dois-je lui obéir, dites, monsieur, alors que tout mon être se révolte contre ses ordres, contre le mariage qu'il veut m'imposer?... (A suivre.)

Roman de A. BACHELIN

SARAH WEMYSS

Roman de A. BACHELIN

# Denis Mast, champion suisse sur 50 km.

La quarantième édition du championnat suisse de fond 50 km., qui se dispute sans interruption depuis 1927, s'est terminée, à Eigenthal (Lucerne), par la victoire du Jurassien Denis Mast, qui a pris le meilleur, en l'absence d'Alois Kaelin, sur le tenant du titre Konrad Hischer. Celui-ci n'a donc plus la possibilité de rééditer son exploit de l'an passé, où il avait remporté les trois titres de fond (15, 30 et 50 km.).

Denis Mast avait l'avantage de partir une minute après Konrad Hischer, et il ne manqua pas d'en profiter. Dès le départ, il se livra à une énergique course poursuite. Après le premier tour de 16 km. 660, le Jurassien était en tête (54' 23'') devant Hischer (54' 47''). Au terme du deuxième tour, il avait porté son avance à 35''. Quelques centaines de mètres plus loin, il avait rejoint le tenant du titre.

Denis Mast ne fit dès lors qu'augmenter son avance, qu'il avait portée à plus de 3 minutes au terme des 50 kilomètres. Sur une neige qui ne lui convenait pas, Konrad Hischer fut handicapé par un fartage moins bien réussi que celui du nouveau champion. Mais cela n'enleva rien aux mérites de Denis Mast. A noter que seuls Mast et Hischer ont couvert le 50 km. en moins de trois heures. La troisième place est revenue au garde-frontière Maranta, qui concourait en catégorie seniors I. Classement:

1. Mast (Les Cernets), 2 h. 55' 42'';
2. Hischer (Obergoms), 2 h. 59' 12'';
3. Maranta (San Bernardino), 3 h. 01' 38'';
4. Oberer (Splügen), 3 h. 07' 14'';
5. Brandt (La Brévine), 3 h. 07' 46'';
6. Vincenz (Coire), 3 h. 08' 18'';
7. Sartz (Saint-Gall), 3 h. 09' 24'';
8. Pelluchoud (La Brévine), 3 h. 09' 59'';
9. Bebi (Davos), 3 h. 10' 15'';
10. Baume (La Brévine), 3 h. 11' 40'';
11. Erni (Kriens), 3 h. 11' 44'';
12. Haas (Marbach), 3 h. 15'.

## CONVOICATIONS DU PARTI

### CANTON DE NEUCHÂTEL

● LA CHAUX-DE-FONDS. — Comité de section, mercredi 2 février à 20 h. 15, salle 1 de la Maison du Peuple.

### CANTON DE VAUD

MONTREUX. — Assemblée mensuelle extraordinaire lundi 31 janvier, à 20 h. 30, à l'Hôtel de la Nouvelle Poste, grande salle. Ordre du jour: Elections cantonales, désignation des candidats.

LAUSANNE. — Groupe socialiste du Conseil communal, séance lundi 31 janvier, à 20 h. 30, à la Maison du Peuple.

YVERDON. — Le groupe socialiste du Conseil communal d'Yverdon est convoqué pour sa première séance de la législature mardi 1<sup>er</sup> février, à 20 h., salle N° 1 du Cercle ouvrier.

PARTI SOCIALISTE VAUDOIS. — Congrès extraordinaire, dimanche 6 février 1966 à 14 h. 15, au Restaurant du Rond-Point (Comptoir suisse). Ordre du jour: 1. La situation politique à la veille des élections cantonales (rapporteur: Serge Maret). 2. Perspective de l'avenir vaudois. (rapporteur: Pierre Graber). Présence des mandataires obligatoire. Le congrès est ouvert à tous les membres du PSV.

### CANTON DE GENÈVE

GENÈVE. — Fraction municipale. Caucous, mardi 1<sup>er</sup> février, à 19 h. précises, au Café de la Terrasse, place Longemalle 8.

## PROGRAMMES RADIO + TÉLÉVISION

Lundi 31 janvier:

SOTTENS. — 16.00 Miroir-flash. 16.05 Rendez-vous de seize heures. 17.00 Miroir-flash. 17.05 Vie musicale. 17.30 Jeunesse-Club. 18.00 Inf. 18.10 Micro dans la vie. 19.00 Miroir du monde. 19.30 Livret à domicile. 20.00 Magazine 66. 20.20 Enigmes et aventures. 21.25 Quand ça balance. 22.30 Inf. 22.35 Cinéma-magazine. 23.00 Actualités du jazz. 23.25 Miroir-dernière.

Second programme de Sottens. — 18.00 Jeunesse-Club. 18.30 Perspective. 19.00 Per-lavoratori Italiani in Svizzera. 19.25 Mus. 16-gère. 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.20 «La Jangada», feuilleton. 20.30 Pages de Mozart. 21.30 Littérature. 21.50 Chœur de la Radio romande. 22.10 Français universel. 22.30 Sleepy time jazz.

TELEVISION ROMANDE. — 17.00 La Giostra. 18.00 Les jeunes aussi. 19.00 Bulletin. 19.05 Magazine. 19.25 Horizons. 19.40 Aventures de Popeye. 20.00 Téléjournal. 20.20 Carrefour. 20.55 «Ne te retourne pas mon fils». Film. 21.00 Chanson italienne 1966. 22.35 Téléjournal. 22.50 Chanson italienne 1966.

TELEVISION FRANÇAISE. — 1re chaîne. 17.55 TV scolaire. 18.25 Magazine féminin. 18.55 L'avenir est à vous. 19.20 Manège enchanté. 19.25 «L'Abonné de la Ligne U», feuilleton. 19.40 Actualités régionales. 20.00 Actualités. 20.30 Alcoolisme. 21.45 Douches écossaises. 22.45 Actualités.



# Réadaptation

Sous le titre de « Réadaptation », notre collaborateur Henri Pidoux, spécialiste des problèmes de la réadaptation sous toutes ses formes (médicales, professionnelles, économiques et sociales), a entrepris de faire un vaste tour d'horizon des problèmes que posent les innombrables maux, aussi bien psychiques que corporels, dont est affligée l'humanité. Aujourd'hui, H. Pidoux poursuit son exposé sur la nécessité d'un dépistage précoce de toutes les affections et malformations qui peuvent entraver l'épanouissement de l'enfant.

## 5. Les affections respiratoires

Les affections respiratoires aiguës n'entrent pas dans le cadre du dépistage scolaire courant, tant elles sont patentes. Nous nous bornerons donc à évoquer la primo-infection tuberculeuse et l'allergie respiratoire.

Par le jeu des antibiotiques, la tuberculose se soigne de moins en moins en sanatorium d'altitude. Beaucoup de sujets sont traités ambulatoirement, ce qui constitue cependant un danger permanent de contamination pour le milieu familial. Néanmoins, on peut raisonnablement affirmer que ce danger tend à disparaître de plus en plus dans notre pays, le dépistage étant bien organisé. L'application obligatoire de la vaccination BCG a été une mesure très sage, dont il faut louer sans réserve les promoteurs.

Chose pour le moins curieuse, ce sont les populations montagnardes qui, chez nous, sont le plus sujettes à des affections tuberculeuses. Les conditions de vie, de nutrition, d'hygiène, de logement aussi, sont responsables de cet état de chose.

En matière de tuberculose, c'est la première agression, le premier contact du bacille de Koch avec l'organisme qui conditionne tout le devenir du sujet contaminé. Si la contamination a été légère, accidentelle ou unique, l'organisme peut, comme pour toute autre maladie, lutter victorieusement contre l'agresseur. L'individu acquiert une sorte de résistance spécifique qui lui procure un certain degré d'immunité. En revanche, si le contact avec le B.K. a été massif et répété, le sujet atteint est mis en état de moindre résistance, si bien que l'essaimage de la maladie dans l'organisme devient facile et entraîne des lésions bien souvent irréversibles.

L'importance de la contamination d'une part, la connaissance du moment où s'est effectué le premier contact, c'est-à-dire la primo-infection, sont des notions capitales que met en évidence le phénomène de Koch. La réaction spécifique qui se manifeste à la suite d'une deuxième contamination est dite allergique, par rapport à la réaction toute différente du sujet contaminé pour la première fois. Il est donc essentiel de savoir si un organisme est indemne de tuberculose, et par suite risque d'être gravement endommagé en raison d'une infection massive, ou si au contraire il a fait l'objet d'une primo-infection bénigne, mais suffisante pour créer cet état allergique qui lui permettra de résister à une nouvelle contamination.

L'allergie tient une place importante en pédiatrie. C'est principalement dans les affections respiratoires où elle joue un rôle déterminant qu'elle est connue. L'allergie ne doit pas être seulement recherchée chez l'asthmatique, mais aussi dans les bronchites à répétition, les toux chroniques, les rhinites, les rhino-pharyngites et les otites récidivantes.

## 6. Pathologie des organes digestifs

A l'âge scolaire, les affections des organes digestifs sont très fréquentes et sont une cause de handicap physique à ne pas négliger. Les diverses parasitoses intestinales, en raison

de leur caractère rebelle et récidivant, ont des répercussions importantes sur la fréquentation et le rendement scolaires de l'enfant. Les conseils des médecins et de l'assistante sociale ou de l'infirmière scolaire peuvent contribuer à atténuer, ou même à supprimer certains troubles fonctionnels, en modifiant telle ou telle attitude défavorable.

Dans le domaine bucco-dentaire, il n'existe qu'un très faible pourcentage d'enfants qui échappent totalement à la carie, aux malpositions dentaires ou aux malformations maxillaires. Là aussi, un dépistage précoce et des contrôles réguliers s'avèrent indispensables, car les anomalies dentaires ont des retentissements non seulement sur la nutrition elle-même, mais aussi sur l'esthétique.

## 7. Pathologie rénale

L'exploration de l'appareil rénal est le plus souvent basée, en médecine scolaire, sur la recherche de l'albumine dans les urines. L'albumine doit être suspectée à l'occasion de toute angine, surtout lorsqu'elle récidive et quelle que soit son intensité. La découverte d'une albuminurie est le point de départ de toute une série d'examen complémentaires à but étiologique (cause). Elle exige, qu'elle qu'en soit la nature, la mise en œuvre de certaines mesures indispensables, soit : un repos suffisant, l'abandon de toute activité sportive et de tout régime alimentaire excessif et trop riche.

La pathologie rénale chez l'enfant est non seulement dominée par les albuminuries, mais aussi par la fréquence des néphrites. Nombre de néphrites chroniques dépistées tardivement chez l'adulte trouvent leur origine dans une atteinte rénale survenue dans l'enfance. En outre, des malformations, des tumeurs et des corps étrangers peuvent intéresser l'appareil rénal.

Une affection mérite une mention toute particulière en raison de ses incidences sur le psychisme de l'enfant et son adaptation scolaire; c'est l'énurésie ou incontinence urinaire. L'énurésie est définie comme la persistance de mictions actives (miction = action d'uriner), complètes, involontaires, survenant surtout au cours du sommeil chez un enfant de trois ans et plus. Certains internats n'acceptent pas les énurétiques, ce qui est regrettable car, en prenant certaines précautions dans les cas les plus graves, l'enfant atteint de cette affection doit pouvoir vivre comme les autres enfants. Un séjour dans une colonie de vacances, ainsi que tout changement de climat, peuvent avoir d'heureux effets sur la maladie elle-même.

## 8. Nez, gorge, oreilles

Les affections du nez, du pharynx, des oreilles sont très nombreuses et présentent une physiologie très particulière chez le jeune enfant, plus proche de celle de l'adulte chez l'adolescent. Il importe de les dépister précocement pour éviter les séquelles graves qui risquent de compromettre non seulement le développement physique et intellectuel de l'enfant, mais encore des fonctions aussi importantes que l'audition. La méconnaissance, par exemple d'une otite chronique latente,

## LA CHRONIQUE D'HENRI PIDOUX

# Nécessité d'un dépistage précoce

### L'épilepsie

L'épilepsie apparaît en général entre 7 et 12 ans. Elle revêt plusieurs formes, que nous étudierons dans un article tout spécialement consacré à cette maladie. Relevons néanmoins que l'enfant atteint de « petit mal » ne doit pas être privé du bénéfice de la scolarité, en prenant cependant certaines précautions d'ordre physique.

### La débilité motrice

La débilité motrice est caractérisée par une imperfection ou un retard dans le développement moteur. Tous les enfants qui souffrent d'un retard de développement intellectuel présentent, parallèlement, un retard plus ou moins important de la motricité. Là aussi, un dépistage précoce s'impose, car il permet de diriger les débilés vers un centre médico-pédagogique, spécialisé dans la rééducation des débilés psychomoteurs, ces derniers étant partiellement rééducables. Le débile moteur peut parfaitement apprendre un métier manuel délicat, tout en restant cependant maladroit vis-à-vis de toute autre activité motrice non travaillée.

### 10. Le diabète infantile

Le diabète infantile est une cause relativement fréquente d'inadaptation scolaire. Certes, il s'agit là d'une maladie d'adulte, mais il n'en reste pas moins que nombre d'enfants entre 15 et 18 ans en souffrent. Avant la découverte de l'insuline, il n'y avait aucun avenir pour un enfant diabétique, voué inexorablement à la mort au bout de quelques mois ou quelques années. Grâce à ce médicament, découvert en 1921 par Banting et Best, le traitement d'un enfant diabétique est devenu possible, l'enfant pouvant, le plus souvent, être rendu à sa famille et à l'école. Certes, toute vie scolaire et toute activité physique doivent être l'objet de contrôles rigoureux et constants, mais tout le monde s'accorde pour admettre que l'existence d'un enfant atteint de cette maladie doit être aussi normale que possible.

Le diabète se manifeste, la plupart du temps, par une soif intense et de l'amaigrissement. Si l'on n'a pas pratiqué une recherche systématique de glucose urinaire, on risque de passer à côté des premières manifestations, ce qui est grave, car toute semaine passée sans traitement peut entraîner, pour l'avenir, des conséquences incalculables.

### 11. Le dépistage des handicapés sensoriels

Quand on parle de déficience sensorielle, on songe essentiellement aux deux sens majeurs : la vue et l'ouïe. Il existe, certes, des déficiences d'autres sens, mais qui n'influent pas sur la vie présente et l'avenir de l'enfant d'une manière aussi grave. En effet, la perte totale ou même plus ou moins grave de la vue ou de l'ouïe constitue une lourde infirmité, tant il est certain que la scolarité et l'avenir de l'enfant sont fortement compromis.

Il est cependant possible d'apporter une aide efficace aux sujets aveugles, sourds, malvoyants ou malentendants. Cette aide est de deux sortes : un traitement médical, d'abord, puis

ensuite une éducation adaptée à l'école spéciale. Il importe de mettre de bonne heure en route ce double traitement, les résultats ne pouvant qu'en être meilleurs. Tout retard risque de rendre le traitement inefficace et l'éducation plus difficile.

C'est la raison pour laquelle il est indispensable de dépister le plus tôt possible les déficiences de la vue et de l'ouïe. Ce dépistage n'est cependant pas facile.

Nous imaginons volontiers que l'enfant qui voit et entend mal va se trahir immédiatement. En réalité, il n'en est rien, l'enfant qui voit ou entend mal n'ayant nullement conscience de son état. Il ne sait donc pas qu'il pourrait voir et entendre mieux et ne se plaint pas de ses handicaps. Il se tire d'affaire avec les moyens dont il dispose et y parvient tant bien que mal, mais toujours au prix d'efforts pénibles, dont nous n'avons pas toujours la révélation. C'est pourquoi ces enfants suivent l'école avec peine : ils se découragent bien vite et abandonnent tout travail scolaire un peu intense. Ils sont, de ce fait, injustement relégués parmi les cancracs, les retardés intellectuels dont on ne peut rien espérer.

Ces enfants présentent fréquemment des troubles associés, tels que troubles du langage et de l'écriture, des dyslexies ou dysorthographe dues à leur défaut de vision ou d'ouïe. Ni les parents, ni les maîtres ne pensent à cela, bien souvent. Ils sont donc les premiers surpris lorsqu'une telle cause est mise en évidence.

### Dès l'école infantine

On dispose, pour l'adulte, de tout un assortiment de tests ou d'épreuves, qui permettent de mesurer l'acuité visuelle ou auditive. Malheureusement, ces tests conviennent rarement aux enfants dont le jugement n'est pas formé. Plus les enfants sont jeunes, plus ils se montrent réfractaires à de tels examens. En face d'un exercice dont ils ne comprennent pas le sens, ils perdent leurs moyens, et ce d'autant plus que la présence de personnes qui leur sont inconnues augmente leur anxiété et leur crainte. Si l'examen doit se prolonger, l'enfant interrogé répond n'importe quoi, si bien que le résultat qu'on peut tirer d'un tel test est mince et qu'il peut être la source d'erreurs.

Toute méthode de dépistage chez les enfants doit répondre à deux impératifs d'ordre différent. Elle doit être correcte du point de vue scientifique, et être adaptée à la psychologie et aux possibilités de l'âge considéré. Il est évident qu'une méthode sans valeur scientifique ne pourra donner aucun résultat, mais il est non moins évident qu'un procédé excellent au même point de vue n'en donnera pourtant pas davantage s'il exige des enfants une maturité et une faculté d'attention qui ne sont pas de leur âge.

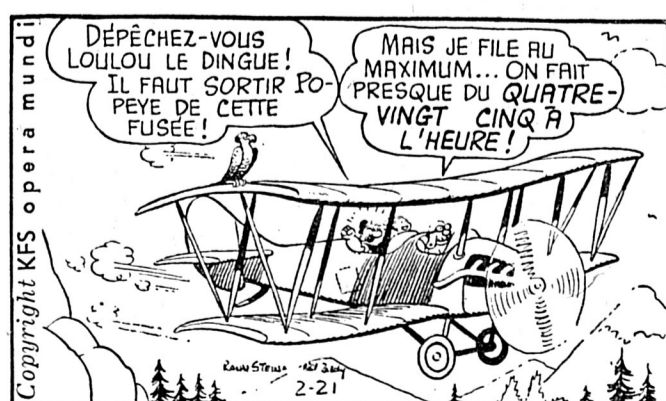
C'est pourtant dès l'école infantine que le dépistage de toute déficience, en même temps que l'étude complète de la constitution physique de l'enfant, devrait se faire. L'école infantine, qui n'a pas de programme astreignant et est en dehors de toute fièvre d'examen, dispose donc de tout le temps nécessaire à l'examen attentif du jeune sujet. On devrait profiter de cette circonstance pour établir un classement des enfants suivant les tempéraments, les aptitudes particulières, les comportements, les caractères, toutes notions qui seraient utiles dès l'arrivée à l'école primaire et pour le déroulement d'une scolarité normale.

Par cette rapide étude et nomenclature des principaux handicaps rencontrés chez l'enfant, nous avons peut-être ouvert de nouveaux horizons aux parents et aux enseignants, horizons dont ils pourront tirer profit pour une meilleure connaissance de l'enfant et de son harmonieuse insertion sociale à l'âge adulte.

HENRI PIDOUX.

\* Voir notre numéro du 24 Janvier.

## LES AVENTURES DE POPEYE ET POUPA





## GENÈVE

**Comptoir des sociétés  
du BAZAR DE L'ALE**

vous donnera des suggestions intéressantes pour la création de prix souvenirs, récompenses, jubilé, coupes de sport, challenges, plaquettes, médailles.

On se charge de toutes gravures Beau choix, prix intéressants Toujours des nouveautés Tout pour l'organisation de vos fêtes, kermesses, etc.

Location de verrerie, vaisselle  
**EWALD PETIT, LAUSANNE**  
Té. (021) 222214, rue de l'Ale 30

**J. FISSE**

Médecin-  
dentiste

**a ouvert**

son cabinet

Av. d'Aire 52  
Té. 44 96 30

reçoit également le soir  
sur rendez-vous  
Trolley No 7

**A propos de la surveillance des loyers**

La Communauté genevoise d'action syndicale communique :

C'est avec stupéfaction et un sentiment d'indignation que les organisations groupées au sein de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) ont pris acte de la surprenante décision du Conseil d'Etat d'abroger le contrôle des loyers dès le 1<sup>er</sup> avril prochain.

La CGAS constate que la majorité du gouvernement actuel, et cela à peine trois mois après les élections, s'est inclinée devant la pression des milieux immobiliers, ouvrant ainsi la porte aux augmentations de loyers qui vont donner une nouvelle et importante impulsion au renchérissement que les autorités et les employeurs prétendent combattre.

Au lieu d'abroger, prématurément la protection des locataires, le Conseil d'Etat eût été mieux inspiré, conformément aux promesses électorales de tous les partis, de prendre toutes dispositions en vue de mettre suffisamment de logements à des prix raisonnables à disposition de la population. Seule cette mesure aurait été le pendant valable à la libéralisation du marché immobilier qu'il vient de décider.

En effet, tous les apaisements que le gouvernement et les milieux immobiliers prodiguent actuellement aux citoyens, de façon à atténuer leur res-

ponsabilité, ne peuvent celer cette vérité essentielle que tant qu'une marchandise est rare son prix augmente. Or, tous les spécialistes modernes en matière d'habitat conviennent qu'une situation normale en la matière nécessite un pourcentage de 1 1/2 à 2 % de logements disponibles, soit pour Genève, de 2000 à 2500 alors que la statistique n'en révèle que 674 et encore ceux-ci sont-ils tous d'un standing inaccessible aux salariés.

En se ralliant à une politique qui sacrifie d'une façon délibérée l'intérêt général au profit des propriétaires, le gouvernement contribue grandement à une surcharge des budgets familiaux à un moment particulièrement mal choisi.

Dans ces conditions, les organisations syndicales estiment de leur devoir de prendre les mesures qui s'imposent pour sauvegarder le standard de vie des travailleurs en revendiquant notamment des augmentations de salaires qui compensent les hausses de loyers.

CGAS.

**Musées de Genève**

Il y a quelques jours paraissait le premier numéro de 1966 de la revue « Musées de Genève ».

On sait que cette publication, tirée à près de 8000 exemplaires, paraît dix fois par année et qu'elle contient nombre d'articles sur la vie scientifique et artistique de notre ville et de ses musées.

Depuis 5 ans, la présentation en a été fortement améliorée et on a abandonné le style journal pour en venir à la revue. Malgré cette notable amélioration, l'administration municipale avait jusqu'ici pu maintenir la gratuité de cette revue. Malheureusement, vu le resserrement général des crédits et l'augmentation constante et importante des frais d'impression, il ne nous est plus possible de continuer dans cette voie.

C'est pourquoi le Conseil administratif de la ville de Genève a décidé de fixer à 1 fr. à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1966, le prix du numéro des « Musées de Genève ».

En regard de l'intérêt de cette publication et de la qualité de sa présentation, cette somme est minime et les lecteurs de cette revue comprendront facilement, nous l'espérons, cette décision.

L'administration de la revue  
« Musée de Genève »

**Université de Genève**

Mercredi 2 février 1966, à 20 h. 30, salle 59 de l'Université. « Les Hindous, leurs dieux et leurs temples », par M. Jean Herbert, privat-docent à l'Université.

**SPECTACLES****Récital Moriah Roni**

Cette excellente diseuse a composé un programme d'une vingtaine de textes en prose et de poèmes dédiés à la paix et à la fraternité humaine. De Paul Eluard à Evtouchenko, en passant par Prévert et Brecht, elle a dénoncé les horreurs du racisme et de la guerre. Avec émotion, finesse, elle nous a fait partager ses angoisses et ses espoirs ; on retiendra surtout un magnifique passage de « Zorba le Grec » de Kazantzaki. Cette belle soirée aurait gagné encore si le choix des auteurs avait été plus éclectique quant à leur orientation politique, et je doute qu'un poème de Mao Tsé-toung ait bien sa place à l'enseigne de « Si tous les gars du monde »...

**« Don Juan » à la Maison des Jeunes  
et de la Culture**

C'est au Théâtre de l'Atelier que se donne présentement la fameuse comédie montée par le Théâtre populaire romand. De l'intrigue archiconnue, passons à l'interprétation, d'inégale valeur. Régis Engländer assume avec autorité mais sans séduction le rôle de Don Juan. Guy Touraille campe un Sganarelle poltron à souhait. Annie Schmitt emporte l'adhésion en Charlotte, tout comme Jean-Michel Petot en Pierrot. Enfin, Yvonne Pescador donne beaucoup de relief à son personnage de Donna Elvire. Tout cela est sympathique, mais manque de brillant et, parfois, de conviction.

**Un beau concert au Victoria-Hall**

Le Collegium Academicum, dirigé avec brio par le talentueux Robert

Dunand, continue son entreprise de donner l'intégrale des seize concerti pour orgue et orchestre de Haendel. Initiative d'autant plus louable que le soliste s'appelle Lionel Rogg. Cet artiste utilise avec un art consommé l'excellent instrument du Hictoria-Hall et pare ses interventions de sonorités chaudes et chatoyantes. Un bon point aussi à MM. Rosso, Goy et Chappaz, qui s'acquittent avec bonheur (au hautbois et au basson) des parties concertantes qui jalonnent le 7<sup>e</sup> concerto. On attend la suite avec plaisir, tout en souhaitant entendre avant de mourir des œuvres écrites par d'autres compositeurs (Widor, Vierne, le délicieux concerto de Poulenc).

**Un aspect de la démocratisation  
de la culture :  
L'effort méritoire  
de l'Echo de Vernier**

Cette sympathique société villageoise, qui offre la particularité de réunir à la fois une chorale et un groupe dramatique, tous deux formés d'amateurs dévoués et bénévoles, a préparé avec consécration et amour la très belle pièce de René Morax et Gustave Doret « La Servante d'Évo-lène ». Cette entreprise hardie a nécessité une année de travail acharné. Les costumes ont été confectionnés par les dames du chœur, et les messieurs se sont appliqués à mettre au point un original décor consistant en un agrandissement de photo. Nous rendrons compte un jour prochain de ce magnifique travail d'équipe et invitons nos lecteurs à assister à ce spectacle. K.

**A la Comédie: L'ÉTERNEL MARI**

Enfin, une œuvre nous présentant la lutte de sentiments vrais, sincères, empreinte d'une grande profondeur psychologique, qui nous change heureusement des pièces boulevardières.

Personne n'a oublié le film « L'Homme au Chapeau rond » avec Raimu, tiré également de l'œuvre de Dostoïevsky « L'Éternel Mari ». L'adaptateur, Jacques Mauclair, s'en est si bien souvenu, que l'un des côtés de la scène était décoré du fameux chapeau rond, souvent éclairé par le projecteur.

Pour adapter ce roman au théâtre, Jacques Mauclair a sacrifié un des personnages essentiels : la petite Lise. Son adaptation prouve un indéniable talent. Beaucoup de spectateurs, après l'avoir vue, voudront certainement revenir à Dostoïevsky lui-même.

Dostoïevsky, dans cette œuvre, atteint une forme parfaite et une grande sobriété. Elle comprend peu de personnages : le mari bafoué, l'amant,

mais ce drame met à nu des tréfonds inexplorés de l'âme humaine.

A la mort de sa femme, Pavel Pavlovitch découvre parmi les papiers de la défunte, la preuve qu'il a été trompé et que l'enfant est de Veltchaninov. Il tisse le plan d'une vengeance cruelle et machiavélique. Pour punir, le vrai père, il se venge sur l'enfant et il le fait de telle sorte que Veltchaninov le sache, car c'est lui qu'il vise à travers les souffrances de la fillette. Or, Veltchaninov est à ce moment de la vie où les événements passés reviennent en mémoire. Il prend brusquement conscience de sa responsabilité.

Le mari, c'était M. Raoul Guillet, que notre public a souvent applaudi et avec raison. Sa création de l'ivrogne déchiré, tortueux, haineux, hilare, profondément humilié, le classe parmi les tout grands acteurs. L'amant, c'était M. André Berger, peu à l'aise dans son rôle au début, les raccourcis de l'adaptation se prêtant mal à un jeu scénique, mais qui au dernier acte a donné, lui aussi, la preuve d'une puissance d'interprétation qui a empoigné le public.

Une belle soirée à ne pas manquer.  
C.-S. MUELLER.

**Au Conseil d'Etat**

M. André Marais, chef de la division de l'urbanisme au Département des travaux publics, a été, à sa demande, libéré de ses fonctions dès le 1<sup>er</sup> janvier 1966, avec honneurs et remerciements pour les bons et loyaux services rendus.

M. François Pategay a été désigné chef de cette division, par intérim.

M. André Marais, né en 1906, ressortissant genevois, est titulaire du diplôme fédéral d'architecte.

Entré à l'administration en 1929, il a été chargé, par intérim, de la direction administrative du Service cantonal d'urbanisme, puis nommé chef du Service d'urbanisme dès le 1<sup>er</sup> janvier 1949.

Atteint dans sa santé depuis plusieurs mois, M. Marais s'est vu dans l'obligation de demander d'être libéré de ses fonctions.

M. Marais fut pendant de longues années l'artisan de l'urbanisme de Genève et c'est à lui, en particulier, que l'on doit la création des zones agricoles, élément essentiel de l'aménagement de notre territoire.

Connaisseur parfait du canton, il a su allier l'expansion urbaine à la protection des sites. C'est donc avec un vif regret que le Conseil d'Etat s'est séparé de ce précieux collaborateur.

**POMPES FUNÈRES OFFICIELLES  
DE LA VILLE DE GENÈVE**

Rue de la Malrie 37 - Eaux-Vives - Tél. 35 91 50

Bureaux ouverts à de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h.  
Samedis, dimanches et jours fériés: de 9 h. à 12 h.

**EN CAS DE DÉCÈS**

S'adresser ou téléphoner à l'adresse ci-dessus  
Formalités gratuites



**ASSURANCE POUR LA VIEillesse**  
de la Maison de retraite du Petit-Saconnex Genève

**RENTES VIAGÈRES**

Renseignements gratuits 11, place du Molard  
GARANTIES PAR L'ÉTAT

La bijouterie  
Suïse  
ultra moderne

**DORIA**

1 Million  
de bijoux  
par jour

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

**GENDARMERIE GENEVOISE**

Les jeunes gens actifs, capables de prendre leurs responsabilités, s'intéressant aux problèmes de la circulation et désireux de s'engager dans une profession dont l'activité est variée et pleine d'intérêt, peuvent s'inscrire s'ils répondent aux conditions suivantes :

**AGENTES DE CIRCULATION  
(EN UNIFORME)**

1. Etre de nationalité suisse.
2. Etre âgée de 19 ans et demi au minimum et de 27 ans au plus lors de l'inscription.
3. Avoir une bonne santé, mesurer 160 cm. au minimum sans chaussures.
4. Avoir une instruction générale suffisante.
5. Il sera tenu compte de la connaissance d'une seconde langue.

Les candidates subiront une visite médicale, ainsi que des examens d'admission. En cas de succès, elles suivront un cours de formation professionnelle de 3 mois au moins.

L'horaire de travail comporte 2 jours de congé par semaine, des services extérieurs et des travaux de secrétariat, et, sauf cas exceptionnels, aucun service de nuit.

Le droit à la pension complète prend naissance après 30 années de service. L'uniforme et les soins médicaux sont à la charge de l'Etat.

Les renseignements relatifs aux salaires durant le cours de formation et en cas de nomination peuvent être obtenus auprès du fourrier de la gendarmerie, tél. (022) 24 33 00, interne 268.

Les lettres de candidatures manuscrites doivent être adressées au commandant de la gendarmerie, Hôtel de police, bd Carl-Vogt 19, 1211 Genève 8, accompagnées d'un curriculum vitae, jusqu'au 28 février 1966.

Le conseiller d'Etat chargé du Département de justice et police:  
HENRI SCHMITT

**GENDARMES**

1. Etre de nationalité suisse.
2. Etre âgé de 27 ans au maximum lors de l'inscription.
3. Etre incorporé dans l'élite.
4. Avoir une bonne santé, mesurer 170 cm. au minimum sans chaussures.
5. Avoir une instruction générale suffisante.
6. Il sera tenu compte de la connaissance d'une seconde langue.

Les candidats subiront une visite médicale approfondie et des examens d'admission (culture générale et préparation physique).

En cas de succès, ils suivront une école de gendarmerie de 5 mois au moins.

L'horaire de travail comporte 2 jours de congé par semaine durant l'école.

Des facilités pour obtenir des appartements seront accordées.



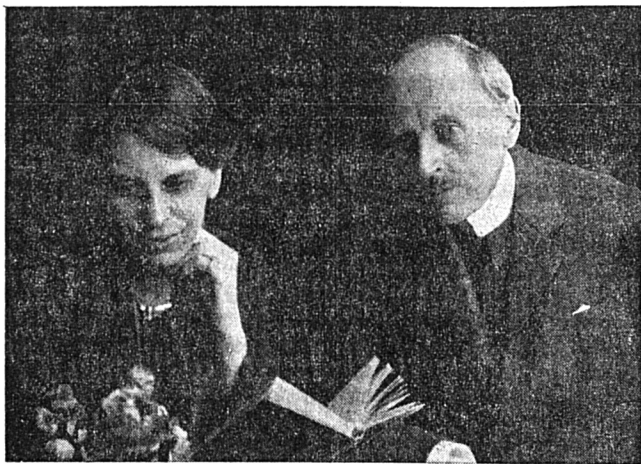
# Exposition Romain Rolland parmi nous

Le tout La Chaux-de-Fonds, maintes personnalités du canton — dont le président de l'exécutif et du législatif cantonaux — et quelques excellences, à savoir les ambassadeurs à Berne de Pologne et de Roumanie, le chargé d'affaires et le secrétaire d'ambassade d'URSS, ainsi que les secrétaires près de l'ambassade de France et de l'Inde, se pressaient, samedi, en fin d'après-midi, dans les salons du Musée d'histoire, pour assister à l'ouverture de l'exposition « Romain Rolland parmi nous », organisée par la Bibliothèque de la ville pour célébrer le 100<sup>e</sup> anniversaire de l'écrivain, né le 29 janvier 1866.

A l'occasion de cette ouverture, M<sup>me</sup> Romain Rolland et M<sup>me</sup> E. Privat n'avaient pas craint de venir dans nos Montagnes. Elles y furent chaleureusement reçues et fleuries.

Parmi les discours prononcés pour marquer l'événement, citons ceux de Fernand Donzé, directeur de la bibliothèque ; de Pierre Hirsch, professeur, chargé de recherches au Fonds Privat et organisateur, avec F. Donzé, de l'exposition ; enfin, d'André Sandoz, président de commune.

Nous n'entrerons pas dans le détail de ces allocutions, nous en retiendrons simplement cette phrase : « Cette exposition est conforme à la meilleure



Romain Rolland et sa femme

des traditions chaux-de-fonnières, car elle célèbre la mémoire d'un homme qui, s'il n'habita pas notre ville, se passionna, sa vie durant, pour deux problèmes qui ont toujours préoccupé nos concitoyens : la construction de la paix et l'élaboration d'une démocratie meilleure.»

## L'exposition:

Elle remplit trois salles du Musée d'histoire et comprend toute une série de documents fort précieux et inédits provenant du Fonds Privat.

Sa conception est extrêmement intelligente et claire. Dans une première partie, on nous y montre le développement des idées sociales dans les Montagnes neuchâteloises en relation avec la pensée de Romain Rolland. Dans la seconde partie, ce sont les grandes figures qui ont inspiré l'auteur de Jean-Christophe ou qu'il a connues qui sont évoquées (Rousseau, Péguy, Tolstoï, Gandhi). Dans la dernière partie enfin, on nous présente la vie et l'œuvre de l'écrivain, notamment de nombreuses lettres originales, car Romain Rolland fut un épistolier aussi fécond que remarquable.

Tous ces documents sont, dans la mesure du possible, d'origine neuchâteloise.

Il faut espérer qu'un public très nombreux se rendra au Musée d'histoire pour contempler cette exposition et pour prouver ainsi que nos relations idéologiques et spirituelles avec Romain Rolland sont toujours aussi vivantes.

Tous ces documents sont, dans la mesure du possible, d'origine neuchâteloise.

## Au Théâtre Saint-Louis FLEUR BLEUE

C'est une agréable soirée que nous a fait passer la troupe de la Tarentule de Saint-Aubin, samedi soir, au Théâtre Saint-Louis.

Son spectacle « Fleur-Bleue » est une pantomime poétique et juvénile, extrêmement plaisante à l'œil, car la première qualité de celle-ci, il faut le relever, ce sont les décors et surtout les costumes d'Armande Oswald, originaux, harmonieux, subtils.

Quant à l'intrigue, elle est extrêmement simple : c'est Pierrot, amoureux de Poupée et entravé dans ses élan par Costaud. La première partie de l'action se passe au cirque, la seconde à la fête foraine. A quelques passages près (notamment celui de la femme à barbe et celui de l'illusionniste), les scènes du cirque sont parfaitement au point. On s'y amuse franchement. En revanche, la fête foraine est plus inégale, le rythme n'y est plus et on a quelque peu l'impression que le metteur en scène et réalisateur, Gil Oswald, était légèrement à court d'imagination.

Malgré ces quelques réserves, « Fleur-Bleue » est pourtant un excellent spectacle et la troupe de la « Tarentule » est, sans exagération aucune, remarquable. Nous nous réjouissons de la revoir, car ses animateurs apportent, incontestablement, quelque chose au théâtre neuchâtelois.

## Brève rencontre

Dimanche, vers 19 h. 15, une collision s'est produite à l'intersection de la place Neuve et de la rue du Pré, entre une voiture fleurisane et une auto chaux-de-fonnière. Pas de blessés, mais dégâts importants.

## Fracture du crâne

Claude Laubscher, 18 ans, apprenti carreleur, a reçu une planche sur la tête. Transporté à l'Hôpital cantonal de Lausanne, on constata qu'il souffrait d'un traumatisme crânio-cérébral et d'une fracture du crâne. Il a été opéré ce matin.

# Lourde condamnation d'un objecteur de conscience

Le Tribunal militaire de division 2a, siégeant au Château de Neuchâtel, le 27 janvier 1964, a jugé un objecteur de conscience, Jean-Philippe Schär, étudiant en mathématiques à l'Université de Neuchâtel et élève de flûte au Conservatoire de musique de La Chaux-de-Fonds. Il s'agit d'une récidive : l'an passé J.-Ph. Schär a été condamné à 45 jours de prison pour refus d'entrer à l'école de recrues sanitaires et a subi sa peine à la prison de La Chaux-de-Fonds. Les mobiles de son refus sont restés les mêmes. Il déclare que la violence meurtrière est contraire à la vraie nature de l'homme. Le respect de la vie humaine est, selon l'accusé, une règle de conduite fondamentale, que l'armée ne respecte pas, puisque ses armes sont destinées, si elles devaient être utilisées, à tuer des êtres humains. Pour être conséquent, il ne peut pas faire partie de l'armée, même dans les troupes sanitaires.

L'auditeur, M<sup>e</sup> Yves Maître, de Genève, reproche à l'accusé son manque de solidarité. L'armée est uniquement défensive. Il cite Gandhi, partisan selon lui de la violence, et demande trois mois d'emprisonnement. Le tribunal, présidé par le grand-juge Lenoir, assisté de six jurés, parmi lesquels deux Chaux-de-Fonnières, refuse de reconnaître à l'accusé des mobiles honorables. Alors que l'auditeur demandait trois mois, le tribunal prononce une peine de quatre mois de prison, en raison de la récidive et pour faire comprendre aux objecteurs de conscience et à leurs partisans que l'armée est décidée à faire respecter son autorité et usera de dureté vis-à-vis de ceux qui ne se soumettent pas à ses ordres.

## Commentaires d'un spectateur

La séance du tribunal a été pénible par l'incompréhension et la dureté de l'auditeur et du tribunal. Jean-Philippe Schär est un jeune étudiant, modeste et courtois, fidèle à une conviction intérieure. Il n'a pas désiré que son jugement soit accompagné de propagande ou de manifestation. Seuls quatre de ses proches amis avaient pris place sur les bancs du public. Il n'invoque pas de motifs religieux, mais ne nie pas l'existence des forces de l'esprit. Il est arbitraire de la part du tribunal de le frapper plus durement parce qu'il ne se déclare pas chrétien. La parole de Jésus revient à la mémoire : « Ce ne sont pas ceux qui disent : Seigneur, Seigneur, mais

celui qui fait la volonté de mon Père... »

Lors de la discussion du postulat Sauser au Conseil national, demandant l'introduction d'un service civil pour les objecteurs de conscience, M. Chaudet avait donné des assurances selon lesquelles un allègement de leur peine était envisagé. Les tribunaux militaires, lors de plusieurs jugements récents, ont infligé aux objecteurs des peines plus longues que précédemment. On ne comprend pas comment cette dureté se concilie avec les apaisements donnés par M. Chaudet aux conseillers nationaux.

Quand on connaît Gandhi par ses œuvres et par les témoignages d'Edmond Privat, de Romain Rolland et de Pierre Ceresole, qui ont vécu à ses côtés, il est affligeant qu'un maître du barreau puisse utiliser Gandhi pour faire condamner un objecteur. Gandhi a souvent déclaré qu'il préfère en effet la violence à la lâcheté, mais il ajoutait aussitôt que le combat non violent est supérieure et le seul auquel il donne son adhésion.

La récidive de l'objecteur n'est pas comparable à celle du criminel. Le fait de rester fidèle à une conviction intérieure pacifique, malgré un pénible séjour en prison, parle en faveur de l'accusé, même si l'on n'est pas d'accord avec lui. On ne comprend pas que les juges puissent lui reprocher que la prison ne l'ait pas fait changer d'avis et, pour cette raison, qu'ils le condamnent à une peine beaucoup plus lourde et lui refusent les mobiles honorables reconnus l'année passée.

Il y a des gens qui ne cachent pas leur conviction que la préparation de la guerre n'est pas conciliable avec l'enseignement de Jésus-Christ et que le désarmement s'impose à l'ère atomique. Le tribunal a bien laissé entendre qu'il vise ces gens-là, en frappant plus durement ceux qui pourraient les écouter. Il essaie par là de faire pression sur eux pour qu'ils taisent des vérités qui leur semblent vitales et essentielles.

D<sup>e</sup> Max-Henri BÉGUIN.

## AU CONSEIL GÉNÉRAL

La prochaine séance du Conseil général aura lieu le 7 février. A l'ordre du jour figurent, outre les crédits que nous avons déjà annoncés et l'interpellation socialiste sur les dix logements inoccupés depuis plus de deux ans, un crédit de 245 000 fr. pour le renouvellement du chauffage à l'Ecole supérieure de commerce.

## CHRONIQUE JURASSIENNE

### LA SUCCESSION DE M. MOINE

Réunis samedi après midi à Moutier, les délégués du Parti libéral-radical jurassien avaient à désigner le successeur de M. V. Moine au Conseil exécutif bernois. Quatre candidats étaient présentés par les fédérations de district, soit M. S. Kohler, conseiller national et maire de Courgenay, M. M. Péquignot, député et maire de Saingnégier, M. C. Narath, avocat et député, de La Neuveville, et M. A. Roethlisberger, industriel de Glovelier.

Au premier tour de scrutin, M. Simon Kohler fut désigné par 79 voix. M. Kohler, candidat du Parti libéral-radical jurassien, est originaire du hameau d'Elay. Il est né en 1916.

L'élection aura lieu le 8 mai. W.

### MOUTIER CANDIDATURE SOCIALISTE

Samedi après midi, sous la présidence de Fernand Gygax, conseiller municipal, la section socialiste de Moutier, après avoir rendu hommage à la fructueuse activité du préfet Bindit, a désigné à l'unanimité Roger Macquat, maire de Moutier, candidat de la section à la succession de M. Bindit, qui se retire pour raison d'âge. Il appartiendra encore à la Fédération socialiste du district, qui se réunira le 5 mars à Reconvilier, de désigner son candidat officiel à la préfecture, dont l'élection est fixée au dimanche 5 juin. W.

Il est plus honteux de se défier de ses amis que d'en être trompé.

## Le Locle

### Fillette blessée

Une voiture circulant à la rue du Midi a renversé samedi une fillette, Dominique Lecoulter, qui s'était élancée imprudemment sur la chaussée. Blessée à la tête, la petite a dû recevoir les soins d'un médecin.

## CHRONIQUE NEUCHATELOISE

### Contre le canal transhelvétique

Il vient de se créer, lors d'une séance convoquée à Neuchâtel par M. G. Aumen, président de la Société faitière pour la protection du patrimoine naturel neuchâtelois, et à laquelle participaient les représentants des sociétés romandes de protection de la nature, de la chasse et de la pêche, un « comité romand contre le canal transhelvétique ». Ce comité s'est donné pour première mission d'informer l'opinion sur les dangers que représente ce canal et le trafic par chalandes pour nos lacs et cours d'eau, déjà si terriblement pollués qu'un expert se demandait tout récemment si le lac de Neuchâtel n'était pas déjà définitivement condamné. Il s'agit d'étudier le rapport du Conseil fédéral, très controversé en Suisse romande, basé sur l'étude Rittmann de la manière la plus objective et scientifique.

### Enquête

A la suite du dépôt et de l'adoption par le Grand Conseil d'une motion de M. Favre, radical, demandant qu'on lutte contre les astuces de certains commerçants qui captent la confiance de leurs clients par des procédés malhonnêtes, le Département de police cantonal a décidé d'ouvrir une enquête à ce sujet.

### Banque Cantonale Neuchâteloise

Dans sa séance du 18 janvier 1966, le Conseil d'administration de la Banque Cantonale Neuchâteloise a approuvé les comptes de l'exercice 1965 qui, après les amortissements d'usage et une attribution à la réserve de constructions, accusent un bénéfice net de 1 303 539 fr. 41 contre 1 247 821 francs 40 en 1964. Compte tenu du report de l'exercice précédent, le bénéfice à disposition permet une répartition inchangée par rapport à l'année dernière, soit : 600 000 fr. pour l'intérêt du capital de dotation à 4 %, 400 000 fr. versés à l'Etat de Neuchâtel à titre de part au bénéfice de la banque, 250 000 fr. versés à la réserve légale de la banque, et 103 127 fr. 35 reportés à nouveau.

Le bilan au 31 décembre 1965 atteint le total de 436 444 219 fr. 24, contre 386 346 123 fr. 86 au 31 décembre 1964, soit une augmentation de plus de 50 millions de francs (13 % environ), répartie sur la presque totalité des rubriques du bilan. Les dépôts en caisse d'épargne, fait particulièrement réjouissant, ont augmenté de plus de 20 millions de francs.

## CARNET DU JOUR

### Cinéma

RITZ: 20.30, «I. P. C. R. E. S. S. Danger immédiat».  
PALACE: 20.30, «Le Retour du Dr Mabuse» et «Le Caid».  
SCALA: 20.30, «L'Inconnue de Hong-kong».  
EDEN: 20.30, «Quoi de neuf Pussycat?».  
CORSO: 20.30, «Lord Jim».  
REX: 20.30, «La Réconciliation», sous-titres français).

### Divers

SALLE DE MUSIQUE: 18.30, réception du colonel cdt. de corps Pierre Hirschy.

### Pharmacie d'office

Pharmacie Robert, avenue Léopold-Robert 66.

## Communiqués

Réception du colonel commandant de corps Pierre Hirschy. — Différents milieux chaux-de-fonnières ont pensé qu'il serait bon que notre ville reçoive dignement M. Pierre Hirschy, dont on sait qu'il assume dès le 1<sup>er</sup> janvier 1966 la fonction de chef de l'instruction de l'armée avec le grade de colonel commandant de corps. Cette manifestation, à laquelle s'associe l'autorité communale aura lieu le lundi 31 janvier 1966, à 18 h. 30, à la Salle de Musique et vous y êtes cordialement invités. En voici le programme : 1. Ouverture par les Armes-Réunies ; 2. Allocutions : du représentant de la Société des officiers de la Chaux-de-Fonds, du représentant de la Société des sous-officiers de la Chaux-de-Fonds, du représentant du Ski-Club de M. le président de la ville de La Chaux-de-Fonds de M. le colonel commandant de corps Pierre Hirschy ; 3. Clôture par les Armes-Réunies.

A l'issue de la cérémonie, un apéritif, offert par la ville, sera servi aux participants dans le hall de la Salle de Musique. Les dames sont cordialement invitées.

L'« Eternel Mari » : un magnifique spectacle au Théâtre de la Chaux-de-Fonds, interprété par Regui Guillet, André Berger, Isabelle Villars, Jean-Claude Fontana. C'est une pièce en deux actes tirée de l'ouvrage de Dostoevski par Jacques Mauclair — on en a tiré aussi un film « L'Homme au Chapeau rond » avec l'inoubliable Raimu — Mise en scène d'André Berger — décors de J.-M. Bouchard — musique de Pauline Campiche. «... Dans cet ouvrage, Dostoevski nous permet d'aborder par delà la haine et l'amour, à cette région profonde qui n'est pas la région de l'amour et que la passion n'atteint pas, région où se rattache tout sentiment de solidarité humaine, celle où s'évanouissent les limites de l'être où se perd le sentiment de l'individu et du temps, celle enfin sur le plan de laquelle Dostoevski cherchait, trouvait, le secret du bonheur. Oui, nous vous le disions... c'est un grand spectacle de vrai théâtre qui vous est proposé pour le mercredi 2 février, au théâtre, à 20 h. 30. Location : Tabatière du théâtre.

Chris Barber Jazz Band à La Chaux-de-Fonds. — Salle de Musique, mardi 1<sup>er</sup> février, à 20 h. 30 : le sensationnel Jazz Show du Chris Barber Jazz Band. New-Orleans Jazz — Gospel-R & B avec le chanteur noir de Black Nativity « Keneth Washington ». En attraction : Chris Barber présente une véritable « New Orleans's Streer Parade avec le concours de Barry « Kid » Martin's. Eagle Brass Band et le trompettiste du célèbre Eureka Brass Band de New-Orleans : George « Kid » Sheik. Colar. Au programme : les plus célèbres marches de jazz, jouées par un « marching band » de 13 musiciens. Ce grand concert est placé sous les auspices du Hot-Club de La Chaux-de-Fonds. Location : Tabatière du théâtre.

Quinzaines culturelles des Montagnes neuchâteloises. — A la suite des expériences très encourageantes qu'ont été les Quinzaines culturelles consacrées à l'Italie en 1964, du retentissement qu'elles ont eu dans les Montagnes neuchâteloises, en Suisse et à l'étranger, de l'importance qu'il y a d'apporter à la culture le plus nombreux public possible, de réunir des populations de la Chaux-de-Fonds et du Locle dans les mêmes intérêts, d'intéresser notre jeunesse, il a été décidé de constituer une Association des Quinzaines culturelles des Montagnes neuchâteloises, à laquelle les sociétés du Locle et de la Chaux-de-Fonds font vivre notre culture, les associations, les entreprises, et évidemment les personnes, sont instamment invitées à adhérer et à assister à l'assemblée constitutive du mardi 1<sup>er</sup> février, à 20 h. précises à l'aula du Gymnase de La Chaux-de-Fonds, 2<sup>e</sup> étage.

## ÉTAT CIVIL

### Promesses de mariage

Sellicato Raffaele, aide mécanicien, et Pantalone Bruna-Nicoletta-Rosaria.  
Vallat Jean-Henri, mécanicien, et Huggler Annie.  
Pfenninger Peter-Heinrich, dessinateur technique, et Vuilleumier Francine-Josette.



## Genève: la fin du contrôle des loyers Débat houleux au Grand Conseil

Sous la présidence de M. Berguer, le Grand Conseil genevois a, de vendredi matin à samedi soir, tenu cinq longues séances, dont trois consacrées à l'examen du budget pour 1966. Toutefois, l'objet le plus important des discussions fut celui de la fin du contrôle des loyers, qui donna lieu à un débat houleux. Faute de place, c'est uniquement sur ce sujet que nous nous étendrons aujourd'hui.

Inscrites à l'ordre du jour de la séance de vendredi après midi, les deux propositions de résolutions socialiste et popiste sur la fin du contrôle des loyers au 1<sup>er</sup> avril 1966 ont occupé les députés pendant près de trois heures, la résolution popiste, présentée et développée par M. de Félice, était ainsi rédigée :

« Le Grand Conseil blâme le Conseil d'Etat d'avoir fixé au 1<sup>er</sup> avril 1966 la suppression du contrôle des loyers et l'invite à abroger cette décision afin de laisser subsister ce contrôle aussi longtemps que le permet la législation fédérale. »

Quant à la résolution proposée par L. Piguet pour le groupe socialiste, elle avait la teneur suivante :

« Le Grand Conseil invite le Conseil d'Etat :

» 1. A revenir sur sa décision du 25 janvier 1966 instituant le régime de la surveillance des loyers dès le 1<sup>er</sup> avril 1966 ;

» 2. A maintenir le contrôle des loyers jusqu'au 31 décembre 1966 et à prendre d'ici là toutes les mesures nécessaires pour préparer avec soin et dans un souci de justice sociale l'application de la surveillance des loyers lors de son entrée en vigueur, fixée par l'arrêté fédéral au 1<sup>er</sup> janvier 1967. »

Après l'intervention de M. de Félice, c'est L. Piguet qui motiva la proposition de résolution socialiste, à laquelle se rallia M. Vincent (PdT) au nom des populistes. Le porte-parole socialistes estima d'abord que le Conseil d'Etat devait revenir sur sa décision et maintenir le système du contrôle, jusqu'au 31 décembre 1966. En guise de préambule, il lut la résolution des métallurgistes genevois FOMH que nous avons publiée, puis l'orateur déclare en substance : « Le gouvernement précédent aurait dû avoir le courage de prendre ses responsabilités avant les élections. Evidemment, si les partis bourgeois, unis contre le Parti socialiste, avaient triomphé dans leurs prétentions, nous étions certains que le contrôle des loyers avait vécu ; par contre, il était permis d'espérer que les sociétés immobilières spéculatives seraient déboutées dans leurs prétentions dès l'instant où le corps électoral avait manifesté sa volonté d'un Conseil d'Etat de centre-gauche. Pourtant il fallait persister dans une confrontation générale des intéressés représentants des propriétaires et des locataires confrontation à laquelle pouvaient être associés des délégués de la Communauté d'action syndicale et autres. L'orateur souligna enfin que si les députés avaient à prendre une décision à l'endroit des autorités fédérales

c'est à l'unanimité que le Grand Conseil voterait la résolution socialiste. »

En termes violents, M. Trub (PdT) s'attaqua plus particulièrement à M. Ruffieux, président du Conseil d'Etat, alors que M. Fontanet (chr.-soc.) estima que la décision du gouvernement était courageuse; nous allions, de toute façon, au-devant d'une augmentation de 10 à 15% des loyers anciens (mais aussi avec l'accord du gouvernement, réd.). Ce fut ensuite T. Saudan (soc.), qui fit l'historique du problème des loyers, déclarant: « Le Conseil d'Etat n'a pas voulu d'une solution intermédiaire qui prévoit l'augmentation des loyers seulement en cas d'augmentation effective des charges et des intérêts hypothécaires, il a préféré imposer le système de la surveillance avant la lettre. »

M. Thévoz (V.) lut une courte déclaration de son groupe et se rallia à la résolution proposée, puis P. Wyss-Chodat (soc.) tint à souligner que les locataires furent petit à petit grignotés par les arrêtés fédéraux successifs soumis au peuple suisse depuis la fin de la guerre. A chaque votation, les électeurs ont été placés en face du dilemme: disparition du contrôle des loyers ou bien lâcher du lest en faveur des propriétaires. Jamais il n'a été tenu compte de considérations humanitaires. M. Magnin (PdT) s'en prit à M. Fontanet, et M. Guinand (lib.) défendit assez mal la position de la majorité du Conseil d'Etat et, dans un brouhaha général, affirma que les augmentations de loyers « seront raisonnables ». A. Burtin (soc.) posa alors cette question: « Le Conseil d'Etat a-t-il consulté la ville de Genève, l'Hospice général et les coopératives immobilières avant de prendre sa décision? ». Mais aucune réponse ne lui fut donnée. M. Vincent (PdT) s'exclama:

« La population s'est pas prête d'oublier le mauvais coup du Conseil d'Etat. »

M. Börel (rad.) regretta ensuite que les voix genevoises n'aient jamais été écoutées à Berne. Enfin, après diverses interventions, M. Ruffieux, président du Conseil d'Etat, défendit la décision du gouvernement, estimant que celui-ci avait agi sagement et demandant aux députés de lui faire confiance et de refuser la résolution socialiste.

Peu après, celle-ci était rejetée par 50 voix (chrétiens-sociaux, libéraux et radicaux) contre 45 (socialistes, communistes et vigilants), M. Berguer, président, s'étant abstenu.

Ce débat sur les loyers a donc occupé toute la séance du vendredi après midi et ce n'est qu'à la séance de vendredi soir que le budget fut enfin abordé.

### Dernier membre du Comité d'Olten

## Friedrich Schneider est mort

L'ancien conseiller national et ancien conseiller d'Etat Friedrich Schneider est décédé, dans la nuit de samedi, à Wilen, près de Sarnen, dans sa 80<sup>e</sup> année.

Né en 1886, à Soleure, Fr. Schneider passa sa jeunesse dans cette ville, puis il suivit les cours du Technicum de Bienne. Ses études terminées, il se rendit à Bâle où commença sa carrière politique.

Membre du Parti socialiste, Fr. Schneider fut tout d'abord secrétaire syndical. En 1919, il fut élu au Conseil national et appartint à cette chambre jusqu'en 1951. De 1920 à 1923, il fut conseiller d'Etat du canton de Bâle-Ville.

Fr. Schneider se consacra tout particulièrement au domaine de la politique sociale. Il fut ainsi vice-prési-

dent du Concordat des caisses maladies suisses et président de l'Association des caisses-maladie suisses.

Avec la mort de l'ancien conseiller national Friedrich Schneider disparaît le dernier membre du Comité d'Olten qui, on s'en souvient avait décrié la fameuse grève générale de 1918.

### DANS LE CANTON DE SOLEURE Ecolières détectives

Deux écolières se trouvaient vendredi dans un magasin de Soleure lorsque, soudain, elles aperçurent une femme qui s'emparait d'une valise blanche et disparaissait. Les deux jeunes filles suivirent la voleuse jusqu'à sa voiture, et là, la retinrent et la ramenèrent au magasin, où la police vint prendre en charge la voleuse quelques instants plus tard.

### Prangins: tuée sur le coup

Une pensionnaire des Rives de Prangins, M<sup>me</sup> Margherita Asquasciati, traversant à pied la route principale Lausanne-Genève, au lieu dit Le Point du Jour, commune de Prangins a été atteinte samedi, vers 18 h. 15, par une automobile vaudoise roulant en direction de Nyon et tuée sur le coup.

# Le congrès du Parti socialiste neuchâtelois ON A FAIT DU TRAVAIL EN PROFONDEUR

Ce congrès a été, si l'on peut dire, un congrès administratif. Il n'a été marqué par aucune discussion politique importante, mais on y fit du travail utile, en profondeur, pour assurer mieux encore les assises du parti et en augmenter l'efficacité. On peut donc en conclure que ce fut un congrès excellent, effectif, réaliste. En voici un bref résumé:

Le congrès ordinaire du Parti socialiste neuchâtelois s'est tenu hier, dans la grande salle du Cercle ouvrier de la Maison du Peuple de La Chaux-de-Fonds, sous la présidence de F. Donzé. Il a réuni, en plus des membres de droit, 85 délégués venant de 26 sections.

### Les rapports

Le congrès a tout d'abord porté son attention sur les divers rapports. Ceux-ci étaient écrits et certains d'entre eux ont entraîné diverses discussions.

Au chapitre du rapport du Comité cantonal, qui n'a pas provoqué de débat, H. Verdon a pris la parole au nom de la Commission de l'assurance maladie et de la Commission de l'éducation et en a dit le travail. D'autre part, J. Humebrt-Droz a apporté divers compléments d'information quant à l'activité de la Commission du logement et l'initiative pour le droit à celui-ci. Enfin, A. Sandoz nous a entretenus de l'activité de la Commission des allocations familiales.

Au vote, le rapport a recueilli l'unanimité.

### La campagne de recrutement

Fernand Donzé a ensuite donné différents détails sur la campagne de recrutement, puis a cédé la parole à J. Humbert-Droz. Celui-ci a montré la nécessité d'une campagne systématique allant de concert avec une plus grande diffusion du journal. A son tour, R. Spira a donné des indications pratiques sur l'exposition organisée par la Jeunesse socialiste en collaboration avec le parti. Cette exposition, rappelons-le, sera ouverte officiellement le 7 février 1965 et pourra être reprise par chaque section qui le désire.

Enfin, René Meylan traita de l'action entreprise pour répandre davantage le journal.

Lors de la discussion qui suivit, on entendit notamment: H. Jaquet (Le Locle), G. Rochat (La Chaux-de-Fonds), Burgel (Couvet), M. Villard (Dombresson), A. Comtesse (Cortailod), H. Horowitz (La Chaux-de-Fonds), A. Vogt (La Chaux-de-Fonds), J.-P. Gendre (Neuchâtel), R. Schweizer (La Chaux-de-Fonds), Dubois (Neuchâtel), W. Malcotti (La Chaux-de-Fonds), Cuhe (Saint-Blaise).

Les propositions sur les buts à atteindre furent votées à l'unanimité.

En intermède, Jacqueline Wavre apporta les salutations du Parti socialiste genevois.

On s'attaqua alors au rapport du caissier (P. Frey), à celui des vérificateurs de comptes, à celui du groupe des députés, acceptés tous trois à l'unanimité, puis R. Meylan présenta son rapport sur la « Sentinelle ». Celui-ci fut suivi d'une discussion. Y prirent part Marc Kernien (La Chaux-de-Fonds), G. Rochat (La Chaux-de-Fonds), H. Vogt (La Chaux-de-Fonds), M. Villard (Dombresson), A. Fluckiger (Travers), F. Matthey (La Chaux-de-Fonds), M. Payot (La Chaux-de-Fonds), R. Meylan répondit aux divers interpellateurs et traita, en particulier, des relations avec nos camarades vaudois et genevois.

Au vote, le rapport fut accepté et mandat fut donné pour les discussions à venir par 98 voix et deux abstentions.

Les congressistes visitèrent alors l'exposition des Jeunes, visite commentée par R. Spira, puis ce fut la pause de midi.

B.

### La Jeunesse socialiste

La séance de l'après-midi débute par la discussion du rapport de la Jeunesse socialiste établi par R. Spira. Mais avant, F. Donzé se fait un plaisir de féliciter les jeunes du parti pour l'apport magnifique de leur exposition; elle représente beaucoup de travail, et servira certainement efficacement la propagande de l'ensemble du parti et du journal.

Le rapport de Spira est incisif et optimiste, il est basé sur des faits,

des réalisations. Il montre qu'il est possible de repolitiser la jeunesse, et d'en faire un élément positif, un excellent outil de travail dans la lutte que nous menons en faveur de l'idéal socialiste. C'est pourquoi le rapporteur insiste afin que dans chaque district se forment des groupes de jeunes. En créant la discussion au sein de ces groupes, on forme des militants solides pour l'avenir, mais il faut leur donner le temps de mûrir.

C. Brandt, déclare qu'il y a de la place pour tous pour travailler à l'avènement du socialisme. Lorsque les jeunes montrent leur volonté, leur foi et leur confiance, il faut non seulement les encourager, mais aussi les aider.

Le rapport de la jeunesse est adopté à l'unanimité.

### Les femmes socialistes

Le rapport présenté par Huguette Gendre est si complet, si bien établi, qu'il n'amène pas de discussion, mais beaucoup d'admiration pour la grande activité déployée par les femmes socialistes de notre canton. Il est lui aussi accepté à l'unanimité.

### Nos invités

J. Riesen, secrétaire central, apporte les salutations de son comité, qui a apprécié à sa juste valeur les succès du Parti socialiste neuchâtelois. Les socialistes suisses alémaniques, dit-il, prennent de plus en plus conscience de l'importance du problème militaire.

(Si l'attitude des socialistes neuchâtelois a pesé dans cette nouvelle attitude, nous en sommes fiers.)

A. Weber, de Fribourg, apporte à son tour le salut cordial des socialistes de son canton.

### Les statuts

Venant en discussion en seconde lecture, la modification des statuts du Parti socialiste neuchâtelois a été adoptée à la quasi-unanimité; seuls quatre camarades se sont abstenus. Un seul point a donné lieu à une discussion.

### Finances du parti

Devant l'augmentation des prix, le Comité cantonal, décidé non seulement à maintenir, mais à développer son action et celle des sections, s'est vu placé dans l'obligation de rechercher les moyens financiers propres à

faire face à ses désirs et à sa volonté d'agir. Il a trouvé d'emblée une grande compréhension chez ses élus, qui participeront beaucoup plus que jusqu'ici à alimenter la caisse cantonale et les caisses locales. De plus, une légère augmentation des cotisations sera perçue; elle sera progressive, ou différentielle si vous préférez. Cette décision est ratifiée par le congrès.

### Propositions de sections

Les deux propositions suivantes, venant respectivement du Locle et de La Chaux-de-Fonds, sont acceptées sans opposition :

● L'abstentionnisme électoral qui se manifeste de plus en plus en Suisse, et plus particulièrement dans notre canton, risque de mettre en péril les fondements mêmes de notre démocratie.

Nous savons que le groupe des députés s'est préoccupé du problème et a déposé, en 1961 déjà, une motion demandant à l'Etat de faire procéder à une analyse systématique de la participation au scrutin, selon des méthodes d'investigation modernes, afin de déceler les causes de l'abstentionnisme et de chercher à y remédier.

Etant donné la gravité du problème de l'abstentionnisme et l'urgence nécessaire d'y remédier, nous demandons à ce que le Parti cantonal examine la possibilité de procéder lui-même à une étude, si la motion déposée au Grand Conseil était rejetée.

● Le congrès du Parti socialiste neuchâtelois, réuni le 30 janvier 1966 à La Chaux-de-Fonds, constatant l'insuffisance des prévisions et des études à long terme des problèmes économiques et démographiques de notre canton, demande à ses représentants au Grand Conseil d'intervenir auprès des autorités exécutives, en vue des l'établissement et de la diffusion régulière de documents et de statistiques économiques et démographiques relatifs à la situation actuelle et future de notre canton.

Ces indispensables instruments d'une planification démocratique pourraient être élaborés soit par l'Office économique neuchâtelois, qu'il faudrait alors développer, soit par un organisme nouveau spécialement créé à cet effet.

Une proposition de la section du Locle ayant trait à la fiscalité ne donne pas lieu à un vote, ses auteurs s'étant déclarés favorables à ce que le Comité cantonal, et le groupe des députés, s'en servent au moment le plus favorable.

Après la décision de principe de maintenir la réunion cantonale des Gollières, notre ami Fernand Donzé, qui présida magistralement, a mis fin à cet intéressant congrès.

MI

## Résolution des enseignants vaudois

Samedi à Lausanne s'est tenu le X<sup>e</sup> congrès de la Société pédagogique vaudoise. Pour l'instant donnons le texte de la résolution qui fut votée à l'unanimité des nombreux participants:

Réunis en assemblée générale le 29 janvier 1966, les membres de la Société pédagogique vaudoise:

● rappellent au Conseil d'Etat qu'ils ont déposé une demande de reclassification du personnel enseignant primaire en novembre 1961;

● expriment leur vive déception de constater qu'aucune étude n'a été entreprise à ce sujet, parallèlement aux autres travaux de la sous-commission de classification;

● estiment urgente une amélioration financière de leur statut afin d'assurer un recrutement suffisant dans la profession;

● souhaitent que les propositions que présentera la commission paritaire donnent satisfaction à l'ensemble du corps enseignant vaudois.

(Réd. — Rappelons, à titre d'information, que les enseignants primaires vaudois sont classés au milieu de l'échelle des traitements, qui comporte trente classes. Un instituteur primaire débute en classe 16 et termine sa carrière en classe 15, avec, il faut le reconnaître, assez peu de possibilités de promotion. Son traitement, en début de carrière, allocation de renchérissement de 19% comprise, est annuellement de 13 744 francs et il atteint le maximum de la classe 15 avec un traitement (y compris les allocations de renchérissement) de 19 218 francs, auquel il faut ajouter, le plus souvent, des allocations de

résidence versées par les communes et qui peuvent être très variables.)

### Concise: un mort

Samedi, vers 9 heures, sur la route principale Yverdon-Neuchâtel, au lieu dit La Raisse, commune de Concise, un automobiliste genevois, M. Jean-Pierre Kraft, 31 ans, employé de laboratoire, rue Charles-Georg 8, roulant vers Neuchâtel, a, dans un léger tournant à gauche, dérapé sur la chaussée givrée. Sa machine quitta la route et enfonça une barrière métallique. Grièvement blessé, M. Kraft fut transporté, par une ambulance, à l'Hôpital de Saint-Aubin, où il décéda quelques instants après son admission.

### Yverdon: succès du référendum

Un référendum avait été lancé à Yverdon contre la décision du Conseil communal du 28 décembre dernier autorisant la Municipalité à céder à titre gratuit une superficie de 19 380 m<sup>2</sup> à la société du Centre aéronautique à Yverdon. Ce référendum avait réuni 3224 signatures. Dimanche, la votation populaire a donné les résultats suivants: 1451 oui, 2743 non.

La participation a été d'à peu près 40%.